



Politique culturelle La culture, nerf de la guerre de l'économie *Page B 8*

Décret d'urgence pour protéger la rainette faux-grillon Ottawa crée un précédent qui offense Québec *Page A 3*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CVII N° 140

LE DEVOIR, LE JEUDI 23 JUIN 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

NOUVELLE INTERVENTION CHEZ LES VITZNITZ



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le DPJ est intervenu à nouveau dans l'école religieuse clandestine de la communauté montréalaise des Vitznitz, mercredi. L'opération n'a duré qu'une petite heure. L'engagement des parents à faire scolariser leurs enfants à la maison devrait favoriser la fermeture du dossier d'ici la fin du mois, indique au *Devoir* le DPJ. *Page A 3*

RÉFÉRENDUM

Brexit : le Royaume-Uni retient son souffle

CHRISTIAN RIOUX
à Londres

Ce pourrait être le « jour de l'indépendance », selon le leader du Brexit, Boris Johnson, ou celui du grand soulagement pour tous les partisans de l'Union européenne. Et pas seulement en Grande-Bretagne! Alors que les 46 millions d'électeurs britanniques s'appêtent à décider de leur appartenance à l'Union, c'est tout un continent qui retient son souffle. Devant Westminster, les tréteaux de la presse internationale sont en place dans l'attente d'une décision que les Britanniques ne découvriront qu'au petit matin vendredi puisque, exceptionnellement, la BBC ne publiera pas de sondages réalisés à la sortie des bureaux de vote (qui fermeront jeudi à 22 h).

Dans un dernier sprint, mercredi, les partisans du Remain ont sillonné le pays et misé sur des valeurs sûres. David Cameron a fait campagne avec l'ancien premier ministre John Major pour qui le Brexit représente « le cercueil de notre prospérité ». Boris Johnson, leader du Leave, a appelé à inaugurer « une nouvelle rela-

VOIR PAGE A 10 : BREXIT

Lire aussi • Ils ont intérêt à rester. Un éditorial de Guy Taillefer. *Page A 8*

RÈGLEMENT MUNICIPAL P-6

La Cour invalide l'interdiction du port du masque

MARIE-MICHÈLE SIOUI

La Cour supérieure a porté un nouveau coup mercredi au règlement P-6. Elle a invalidé, en tout ou en partie, ses deux dispositions les plus controversées en statuant que l'interdiction du port d'un masque lors de manifesta-

tions contrevient aux droits fondamentaux et que la divulgation de l'itinéraire n'est pas justifiée dans toutes les situations.

En dénonçant sa « portée excessive », la juge Chantal Masse a déclaré nul l'article 3.2 du règlement P-6, qui interdit le port de masques, foulards ou cagoules pendant des manifesta-

tions, notamment. La magistrate a aussi restreint la portée de l'article 2.1, qui force la divulgation de l'itinéraire d'une assemblée, d'un défilé ou d'un attroupement au directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

La décision de la cour marque la fin d'une

étape pour Julien Villeneuve, alias Anarcho-panda. Avec les 22 000\$ de sa campagne de financement Pandaction, le militant anarchiste et enseignant de philosophie a financé la contestation des dispositions du règlement P-6 qui ont

VOIR PAGE A 10 : MASQUES

AUJOURD'HUI

Actualités • HEC Montréal songe à ouvrir un nouveau pavillon... au centre-ville. *Page A 7*

Économie • Immobilier. Le Canada aurait avantage à resserrer son contrôle sur les investisseurs étrangers. *Page B 1*

Actualités • Procès Cinar. Ronald Weinberg écope de neuf ans de prison pour fraude. *Page A 2*



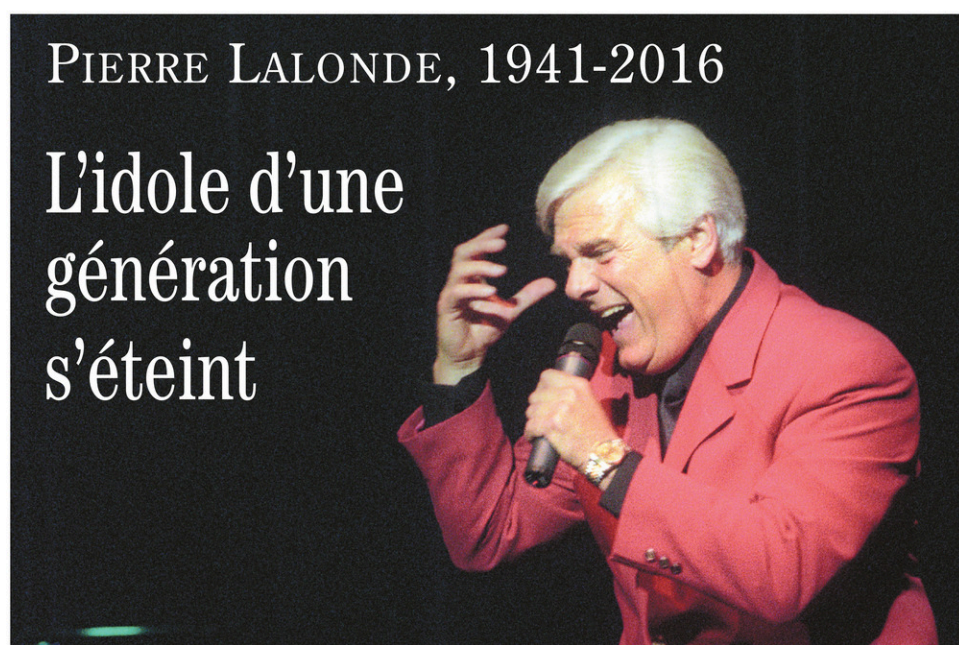
Congé • Le Devoir fait relâche vendredi pour la Fête nationale du Québec. Suivez-nous sur *LeDevoir.com*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

PIERRE LALONDE, 1941-2016

L'idole d'une génération s'éteint



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Pierre Lalonde s'est produit au Casino de Montréal à l'automne 2000.

PHILIPPE PAPINEAU

L'ironie fera sourire et rendra triste à la fois. Au tout premier jour de l'été, saison qui ravivait sans faute à l'esprit des Québécois sa célèbre chanson *C'est le temps des vacances*, le chanteur et animateur de télé Pierre Lalonde est mort, à l'âge de 75 ans. Celui qui dans les années 1960 a été l'idole incontestée de toute une génération souffrait depuis 2010 de la maladie de Parkinson, et aussi de la démence à corps de Lewy. Selon son entourage, le chanteur est mort paisiblement, entouré des siens. « Nous on est dans le vent », chantait en 1963 Pierre Lalonde de sa voix caracté-

ristique, élégante et légèrement nonchalante. Le titre en dit beaucoup sur son parcours. Le chanteur l'était, dans le vent, grâce à des chansons fortes (*Donne-moi ta bouche, Tu peux pleurer, Gina, Bonjour comment ça va, C'est le temps des vacances...*). Lalonde a aussi été porté par l'animation de la populaire émission de télévision *Jeunesse d'aujourd'hui* (1962-1965) à Télé-Métropole — coanimée un temps avec Joël Denis — avant d'être à la barre de *Jeunesse oblige* (1965-1966), à Radio-Canada.

Et il y a le « nous » de la chanson, qui dit beaucoup. Pierre Lalonde portait la voix d'une génération. « Il était vraiment

VOIR PAGE A 10 : LALONDE

HOCKEY

Pas de LNH à Québec... pour cette fois

JEAN DION

Le processus d'élargissement de ses cadres que mène la Ligue nationale de hockey depuis deux ans est « formellement terminé » et seule la candidature de Las Vegas a été retenue mercredi, alors que Québec doit se consoler en souhaitant avoir peut-être une autre chance une autre fois, nul ne sait quand.

Le « report » de la requête de Québec pour une équipe dans la Vieille Capitale, selon le mot employé par le commissaire de la LNH, Gary Bettman, est imputable à divers éléments, notamment la faiblesse du dollar canadien et le « déséquilibre géographique » ayant cours actuellement dans le circuit, qui compte 16 équipes dans son association Est et 14 dans l'Ouest. De plus, comme la nouvelle formation, qui disputera une première saison en 2017-2018, pourra réclamer un joueur dans chacun des 30 clubs existants dans le cadre d'un repêchage d'expansion en juin prochain, on a préféré n'ajouter qu'une équipe. Tous des facteurs sur lesquels Québec n'avait « absolument aucun contrôle », a dit Bettman.

La candidature de Québec s'est cependant révélée suffisamment solide pour qu'elle « demeure sur notre écran radar », a indiqué le com-

VOIR PAGE A 10 : HOCKEY

ACTUALITÉS

Nouveaux venus à l'Ordre national du Québec

Un total de 34 personnalités québécoises ont été décorées mercredi de l'un des trois grades de l'Ordre national du Québec dans le cadre d'une cérémonie à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement. La cinéaste abénaquise Alanis Obomsawin, l'anthropologue Serge Bouchard, l'homme d'affaires Robert Parizeau, la directrice du Théâtre du Nouveau Monde Lorraine Pintal, la journaliste Anne-Marie Dussault et l'humoriste Boucard Diouf font partie des personnalités honorées par le premier ministre, Philippe Couillard.

Le Devoir

Prise d'otage à la prison de Sept-Îles

Une prise d'otage s'est produite mercredi au centre de détention situé au sous-sol du palais de justice de Sept-Îles. Deux détenus s'en sont pris à une agente des services correctionnels. Ils se sont ensuite rendus aux forces de l'ordre, a précisé la Sûreté du Québec (SQ), qui ne pouvait confirmer si cela s'est produit après un affrontement avec ses policiers. L'agente est saine et sauve, a précisé Hélène Nepton, porte-parole de la SQ. Les deux hommes, âgés de 22 et 26 ans, devraient comparaître ce jeudi en lien avec cette prise d'otage.

La Presse canadienne

Printemps érable: un policier blâmé pour abus d'autorité

Un policier est blâmé par le comité de déontologie policière pour une intervention musclée faite sur la terrasse d'un bar à Montréal au plus fort des manifestations étudiantes du «printemps érable» en 2012. L'intervention s'est produite le 20 mai 2012, au bar le Saint-Bock sur la rue Saint-Denis. Quatre policiers du SPVM ont été cités devant le comité de déontologie policière. Mais selon la décision du comité, datée du 17 juin, un seul policier aurait violé le Code de déontologie. Ce soir-là, les policiers avaient pourchassé un manifestant qu'ils souhaitaient arrêter et qui s'était réfugié sur la terrasse du bar. Des gaz irritants ont été utilisés sur la terrasse bondée, ce qui a forcé les clients à se réfugier en trombe à l'intérieur. Le comité retient que la plupart des policiers ont agi dans les règles de l'art et que les deux premiers jets de gaz étaient justifiés. Mais il estime que l'un d'entre eux, le sergent Claude Provost, a fait le dernier tir de gaz de façon inutile et non nécessaire et a ainsi commis un abus d'autorité.

La Presse canadienne

La prison pour les fraudeurs de Cinar

Le procès montre que l'AMF est de mieux en mieux outillée pour tenter des poursuites

PHILIPPE ORFALI

Les neuf années de prison auxquelles a été condamné mercredi le fondateur de Cinar, Ronald Weinberg, envoient un message percutant aux potentiels criminels à cravate. Mais les investisseurs floués dans cette fraude de 120 millions de dollars devront vraisemblablement faire leur deuil des sommes subtilisées par l'ex-producteur d'émissions jeunesse.

Ronald Weinberg devra purger huit ans et 11 mois de prison. Deux autres coaccusés, John Xanthoudakis et Lino Matteo, dirigeants des firmes d'investissement Norshield et Mount Real, ont pour leur part été condamnés à huit ans de pénitencier. La Couronne réclamait une peine de 10 ans d'emprisonnement pour les trois hommes, alors que l'avocate de Weinberg, Annie Emond, avait suggéré une peine de cinq ans.

De 1998 à 2000, le fondateur de Cinar et un complice ont détourné à leur profit personnel des fonds appartenant à l'entreprise dans des portefeuilles de placement, sans l'autorisation du conseil d'administration. L'argent a ensuite été camouflé aux Bahamas, avec l'aide de Xanthoudakis et de Matteo. Le complice de Weinberg, Hasanain Panju, ancien directeur financier de Cinar, avait plaidé coupable avant le procès et écopé une peine de quatre ans de pénitencier. Il a témoigné pour la Couronne lors du procès qui vient de se conclure.

L'Après-Norbourog

«Ce que cela démontre, c'est que l'Autorité des marchés financiers [AMF] a désormais les outils pour entamer des enquêtes, tenter des poursuites et obtenir des condamnations» en matière de crimes économiques, observe l'avocate fiscaliste Marwah Rizzy, soulignant les progrès effectués depuis l'affaire Norbourg, dans laquelle le conseiller financier Vincent Lacroix avait été reconnu coupable d'avoir détourné 130 millions auprès de petits investisseurs.

La professeure de fiscalité à l'Université de Sherbrooke déplore toutefois la clémence avec laquelle l'Agence du revenu du Canada traite les riches Canadiens pris à placer leurs fonds à l'étranger, comme M. Weinberg, un paradoxe selon elle. «Il y a une contradiction entre [la décision dans le cas Cinar] et le fait que l'ARC préfère de loin en arriver à des règlements plutôt que de poursuivre. Lorsqu'elle règle à l'amiable, elle obtient des sommes très minimales par rapport à ce que les tribunaux permettraient d'aller cher.



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Le fondateur de Cinar, Ronald Weinberg (ici en 2006), a été condamné à neuf ans de prison.

cher. Ça soulève de nombreuses questions de transparence», souligne-t-elle.

Deuil

Spécialiste des questions de criminalité financière et ex-membre de l'équipe de la police des marchés financiers de la GRC, Michel Picard a plaidé le jugement. Il croit toutefois que les investisseurs floués devront faire leur deuil de la majeure partie des fonds dérobés par Weinberg. «Il faudrait trouver des moyens pour récupérer les sommes. Le gros problème [de] ce type d'enquête en ce moment, c'est qu'elles n'arrêtent pas l'hémorragie. L'argent, on va le récupérer peu, ou pas, ou jamais», souligne l'expert, aujourd'hui député libéral à Ottawa. Maigre consolation, «on est loin d'une sentence virtuelle», estime-t-il. «Neuf ans, c'est beaucoup.»

Rappelons que Weinberg, Xanthoudakis, Matteo et Panju avaient été arrêtés en 2011, après

une longue enquête menée au Canada, aux États-Unis et aux Bahamas. Cinar a notamment créé des émissions pour enfants comme les séries *Caillou* et *Arthur*.

En tout, Ronald Weinberg a été reconnu coupable de neuf chefs de fraude et d'usage de faux documents, mais a été blanchi de sept autres accusations. Matteo a été acquitté deux fois, mais reconnu coupable de neuf chefs. Quant à John Xanthoudakis, il a été reconnu coupable de 17 chefs de fraude et de fabrication de faux documents financiers. L'AMF a également intenté un procès contre Matteo pour des infractions à la Loi sur les valeurs mobilières, qui reprendra en septembre. Il avait été interrompu entre autres par la tenue du procès Cinar. L'AMF n'a pas rappelé *Le Devoir*, mercredi.

*Avec La Presse canadienne
Le Devoir*

BONNE
FÊTE
QUÉBEC!



Au nom des députés de l'opposition officielle, je souhaite de très agréables festivités aux Québécoises et aux Québécois de toutes les régions à l'occasion de notre fête nationale.

Sylvain Gaudreault, député de Jonquière et chef de l'opposition officielle

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les enfants de l'école exclusivement religieuse seront instruits à la maison à partir du mois de septembre.

ÉCOLE JUIVE CLANDESTINE

Le DPJ se réjouit des effets de son intervention

Le dossier des élèves, scolarisés à la maison, pourrait être clos d'ici la fin du mois

JESSICA NADEAU

Le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) se réjouit de voir que les parents ont été proactifs après l'opération musclée qui a eu lieu il y a quelques semaines à l'école religieuse juive de la communauté des Vitznitz à Outremont. Leur engagement à faire l'école à la maison pour donner une éducation de base à leurs enfants devrait favoriser la fermeture du dossier au DPJ d'ici la fin du mois.

« Comme DPJ, j'ai une obligation de m'assurer que chaque enfant qui vit au Québec reçoit une éducation de base. Alors c'est sûr et certain que si cette partie-là est déjà atteinte, ça enlève une partie du facteur de risque », répond la directrice de la Protection de la jeunesse, Assunta Gallo, en entrevue au *Devoir* mercredi. L'équipe du DPJ doit maintenant évaluer si la sécurité et le développement des enfants sont compromis, et si les actions prises par les parents sont suffisantes.

M^{me} Gallo a défendu mercredi sa décision de faire appel aux services de la police pour l'intervention qui a été menée au début du mois. Le directeur de l'école située à l'angle des rues du Parc et Beau-bien, Hershber Hirsch, avait dénoncé cette présence policière, qui aurait causé un « traumatisme » aux enfants, affirmant qu'il s'agissait d'une démonstration de force inutile puisque l'école avait toujours collaboré avec le DPJ.

Or, M^{me} Gallo laisse entendre le contraire, affirmant qu'on ne faisait appel aux services de l'ordre qu'en

« **Quand, exceptionnellement, on n'est pas en mesure d'avoir le genre de collaboration qu'on a besoin d'avoir, on va chercher l'appui de la police** »

Assunta Gallo, directrice de la Protection de la jeunesse

« dernier recours », après avoir cherché par tous les moyens d'obtenir la collaboration de la communauté et de la famille. « Nous avons l'obligation de voir les enfants et on a une période de temps pour le faire. Dans 95 % du temps, ça se déroule bien. Quand, exceptionnellement, on n'est pas en mesure d'avoir le genre de collaboration qu'on a besoin d'avoir, on va chercher l'appui de la police de Montréal. Mais ce n'est qu'après avoir essayé toutes les autres mesures de façon exhaustive. »

Évaluation psychosociale

Le DPJ entame donc l'analyse de l'évaluation psychosociale qu'elle a menée mercredi matin auprès des 70 enfants d'âge primaire qui fréquentent l'école, qui offre un enseignement exclusivement religieux.

Une dizaine d'intervenants du DPJ se sont présentés sur les lieux peu après la rentrée des classes mercredi matin pour rencontrer les enfants. « Les intervenants du DPJ ont une formation très pointue en évaluation des besoins des enfants, précise M^{me} Gallo. Ils posent

des questions afin de s'assurer que l'enfant est dans la norme de développement sur le plan émotif, cognitif, affectif et éducatif. On va demander par exemple aux enfants de parler de ce qu'ils vont faire pendant les vacances d'été. Selon leur âge, on va pouvoir évaluer leur capacité à articuler et à se faire comprendre, leur vocabulaire, leurs émotions. Tout ça nous donne des indices importants. »

Il est trop tôt pour parler des résultats de cette évaluation, mais M^{me} Gallo assure qu'une décision sera rendue d'ici la fin du mois. « La décision que l'on doit prendre, c'est : est-ce que l'on croit qu'il y a une compromission suffisante pour que le DPJ demeure impliqué ? Si oui, on va procéder à une évaluation plus en profondeur. Sinon, on tire la conclusion que la sécurité et le développement de l'enfant ne sont pas compromis et on clôt le dossier. »

Défi d'apprentissage

Les enfants devraient commencer à recevoir une éducation à la maison dès septembre prochain, encadrés par la commission scolaire En-

glish-Montréal. De jour, ils poursuivront leurs études religieuses et, de soir, ils apprendront le français, les mathématiques et la géographie. « C'est la parfaite solution qui donne le meilleur des deux mondes, affirme Ytty Chacham, maman de la communauté qui agit à titre de porte-parole pour l'école religieuse. Les enfants vont recevoir la meilleure éducation possible avec le programme d'éducation de Québec et recevoir tout ce dont ils ont besoin pour être des citoyens qui peuvent s'intégrer à la société québécoise tout en étant fideles à leur passé religieux. »

Mais cela représente un certain nombre de défis, constate pour sa part la chercheuse de l'Université de Montréal Christine Brabant. « C'est sûr qu'il y a un point d'interrogation, à savoir comment les familles vont s'organiser, concrètement, pour mener tout le programme éducatif en soirée et en fin de semaine, surtout pour des parents qui n'ont pas fait ce choix-là, a priori. » Selon elle, il y a des moments plus propices que d'autres pour apprendre, et des limites au temps qui peut être consacré aux apprentissages chez les enfants en bas âge.

À Québec, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a répété qu'il travaillait sur un plan d'action pour régler le problème des écoles religieuses et a promis d'augmenter les sommes destinées à la scolarisation à la maison afin que les commissions scolaires puissent offrir un meilleur encadrement aux parents qui choisissent cette option.

Le Devoir

RAINETTE FAUX-GRILLON

Québec pourfend l'opération de sauvetage du fédéral

ALEXANDRE SHIELDS

Le ministre David Heurtel accuse le gouvernement Trudeau d'avoir agi de façon « unilatérale » en adoptant un décret d'urgence pour protéger un des derniers habitats au Québec de la rainette faux-grillon, une petite grenouille pratiquement rayée de la carte par l'étalement urbain dans le sud de la province.

Le décret fédéral annoncé mercredi limite le développement d'un important projet immobilier à La Prairie, en Montérégie. Au final, 171 des 1200 unités prévues dans le cadre du projet Symbiocité ne pourront pas être construites. Le promoteur privé a toutefois déjà construit une bonne partie du projet, et ce, en plein cœur d'un des derniers habitats de la rainette.

La mesure de protection contre « une menace imminente » pour l'espèce, une première au pays sur un terrain privé, doit permettre de protéger un territoire de 2 km². Mais ce site a une valeur écologique importante, selon Ottawa, notamment parce qu'il sert d'habitat à une des dernières populations importantes de cette grenouille au Québec. Dans ce contexte, la protection représenterait une « solution équilibrée » entre la sauvegarde de l'espèce et les impacts sur la communauté.

Selon l'analyse du ministère fédéral de l'Environnement, les mesures de protection prévues dans le cadre du projet Symbiocité, et approuvées par le gouvernement Couillard, étaient tout simplement insuffisantes pour protéger cette espèce, qui a perdu 90 % de son habitat au cours des dernières années. Il ne reste que cinq véritables populations de cette espèce dans le sud du Québec.

Québec dénonce

Interpellé à la sortie du Conseil des ministres, David Heurtel a toutefois vivement critiqué la décision du gouvernement Trudeau. « Ce qui est dommage aujourd'hui, c'est que le gouvernement fédéral prend une décision sans travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires », a affirmé le ministre de l'Environnement du Québec.

« C'est une approche qui est unilatérale, une approche qui va à l'encontre du fédéralisme collaboratif qu'on espérait et qu'on avait vu depuis l'arrivée du nouveau gouvernement à Ottawa », a ajouté le ministre Heurtel. Avec cette décision, qui est une première au Canada, on décide d'agir sans travailler dans une optique de développement durable et d'atteinte d'un équilibre. »

Le ministre a dit que les mesures négociées avec le promoteur et les intervenants municipaux permettaient de protéger quelque 83 % de l'habitat restant de la rainette dans ce secteur de La Prairie. Or, Ottawa a décrété une protection de 100 % de ce même habitat. Si on prend en compte la superficie de 2 km², la différence entre la position de Québec et celle d'Ottawa équivalait à 0,34 km².

David Heurtel s'est défendu par ailleurs de prendre la défense des promoteurs immobiliers. « Ce que je défends, c'est le développement durable, a répliqué le ministre. Le développement durable, c'est un équilibre entre la protection de l'environnement, le développement économique et l'acceptabilité sociale. »

Décision saluée et critiquée

Ottawa a l'obligation légale de protéger l'habitat critique de la rainette faux-grillon. Mais le précédent gouvernement conservateur avait tenté de mettre de côté des arguments scientifiques pour autoriser le projet du promoteur privé. Le Centre québécois du droit de l'environnement avait d'ailleurs contesté la décision des conservateurs, et obtenu gain de cause à l'été 2015.

La décision du gouvernement Trudeau a d'ailleurs été saluée mercredi par les groupes environnementaux. Selon la Société pour la nature et les parcs du Canada - Section Québec, cette décision marque une avancée importante pour la protection des espèces en péril au Canada puisqu'il s'agit du premier décret à cibler un habitat en terres privées. « Le message qu'envoie cette décision historique est que la Loi sur les espèces en péril peut être utilisée lorsqu'une province n'assume pas adéquatement son rôle de fiduciaire de la biodiversité », a souligné Alain Branchaud, directeur général de la section québécoise de la Société pour la nature et les parcs du Canada.

La Fédération des chambres de commerce du Québec a, au contraire, déploré la décision du gouvernement. Même son de cloche du côté du promoteur du projet, Quintcap. « Nous sommes surpris et déçus de cette décision et du fait qu'elle ne prévoit aucune compensation étant donné l'investissement substantiel fait dans les infrastructures du projet et dans le parc de conservation. »

L'Union des municipalités du Québec a pour sa part affirmé que « l'adoption de ce décret crée un dangereux précédent dans l'exercice des compétences fondamentales des municipalités sur leur territoire ».

Le Devoir

AIDE MÉDICALE À MOURIR

Barrette juge rassurantes les demandes refusées

L'Association pour le droit de mourir dans la dignité s'inquiète des délais déraisonnables

ISABELLE PARÉ

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, se réjouit que 30 % des demandes d'aide à mourir avortent, preuve que les garde-fous prévus par la loi fonctionnent. Mais les défenseurs du droit de mourir dans la dignité s'inquiètent des délais observés et décrient l'« obstruction idéologique » exercée par les médecins de certains hôpitaux universitaires de la région de Montréal.

Interpellé lors d'un impromptu de presse à Québec, le ministre Barrette a fait valoir que les chiffres publiés jeudi dans *Le Devoir*, révélant que près du tiers des demandes d'aide à mourir ne suivent pas leurs cours, « étaient une bonne nouvelle ».

« La population devrait être rassurée de ça, parce que pour avoir accès à l'aide médicale à mourir, il faut satisfaire à un certain nombre de paramètres. [...] On a un système qui fait en sorte qu'on a garde-fou », a-t-il insisté, d'avis que ces chiffres ne doivent pas être reçus « négativement ».

Or, les rapports de la majorité des régions sur

l'application de la loi sur l'aide à mourir compilés par *Le Devoir* démontrent qu'une forte proportion des demandes non administrées n'est pas du tout liée aux critères dictés par la loi, mais plutôt aux délais qui ont entraîné soit l'inaptitude, la sédation ou la mort naturelle du patient avant que sa requête n'ait pu être traitée.

« Je n'ai pas les détails de chacun de ces cas refusés, mais le fait que des gens n'y aient pas eu accès, il ne faut pas voir ça négativement. [...] Si 100 % des demandes étaient acceptées, ça soulèverait un questionnement réel », a ajouté le ministre.

Ce dernier n'a fait aucun commentaire sur le fait que l'accès soit inégal selon les régions, et surtout, sur le fait qu'elles soient autorisées au compte-gouttes dans certains centres universitaires de la région de Montréal.

Lois déficientes

Pour l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD), les données révélant que plusieurs patients sont devenus inaptes avant d'avoir pu recevoir l'aide à mourir « sont trou-

blantes » et viennent renforcer l'urgence de modifier les lois actuelles sur le consentement.

« Cette portion des lois fédérale et québécoise va devoir être reformulée. Car cela accroît les possibilités que des patients deviennent inaptes ou qu'ils se privent des médicaments que requiert leur état et tolèrent des souffrances intolérables pour rester aptes à consentir », insiste le porte-parole de l'AQDMD, le D^r Georges L'Espérance.

Par ailleurs, ce dernier juge inacceptable et « d'une tristesse infinie » le « blocage idéologique » exercé par certains médecins de soins palliatifs dans les centres hospitaliers universitaires de McGill (CUSM) et de l'Université de Montréal (CHUM), où un faible nombre de demandes ont été autorisées, malgré l'important bassin de population desservi par ces centres. « Les lits n'appartiennent pas aux médecins, mais aux patients, a déploré le D^r L'Espérance. Ces médecins confondent l'objection de conscience avec les agissements d'une organisation payée à même les taxes du public. »

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DU SUD-OUEST (01-180), LE RÈGLEMENT REGISSANT LA DEMOLITION D'IMMEUBLES (RCA07 22014), LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (RCA10 22016), LE RÈGLEMENT SUR LE RESPECT, LE CIVISME ET LA PROPRETÉ (RCA11 22005), LE RÈGLEMENT SUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA11 22007) ET LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (RCA15 22018)

AVIS EST DONNÉ aux personnes intéressées de l'arrondissement du Sud-Ouest et des zones contiguës des arrondissements de Verdun, de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, de Lasalle et de Ville-Marie :

1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 mai 2016, le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le second projet de règlement ci-dessus mentionné lors de sa séance extraordinaire du 22 juin 2016.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

Une demande relative à l'une ou l'autre des dispositions susceptibles d'approbation référendaire (répertoriées au tableau ci-bas) peut provenir de toutes zones situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest et des zones contiguës situées sur les territoires des arrondissements de Verdun, de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, de Lasalle et de Ville-Marie ou, dans le cas des zones spécifiquement identifiées dans le tableau ci-dessous, de cette zone spécifique et de ses zones contiguës.

Une telle demande vise à ce qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle le règlement s'applique (et de celles de la zone contiguë d'où provient une demande) ou, lorsque la disposition susceptible d'approbation référendaire s'y applique, à l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

2. OBJET DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

La révision réglementaire qui est proposée touche principalement le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement, qui permet de déterminer de façon normative la vocation souhaitée pour chacun des secteurs de l'arrondissement et d'y contrôler l'implantation, la hauteur, la forme et l'apparence des nouvelles

constructions. Cette révision touche également certains règlements relatifs aux outils discrétionnaires d'urbanisme.

Ce second projet de règlement vise, entre autres, à atteindre certains objectifs que s'est fixé l'arrondissement pour mieux encadrer le développement de son territoire soit :

- Assurer une meilleure harmonisation et intégration des nouvelles constructions et des transformations de bâtiments au cadre bâti existant;
- Protéger et valoriser le cadre bâti d'intérêt patrimonial de l'arrondissement;
- Augmenter le verdissement du territoire afin de lutter contre les îlots de chaleur;
- Assurer une meilleure gestion des eaux de ruissellement;
- Encourager de saines habitudes de vie.

Le second projet de règlement vise plus spécifiquement à modifier le taux d'implantation dans différents secteurs, à favoriser le verdissement, à modifier les hauteurs permises dans certains secteurs, à interdire certaines constructions hors toit, à restreindre le nombre de logements autorisés en fonction des dimensions du terrain pour les secteurs où sont autorisés les bâtiments de 4 à 8 logements, à revoir la définition réglementaire du terme « démolition », à mieux protéger les locataires en cas de démolition d'un bâtiment et à modifier les dispositions relatives aux sujets suivants : activités commerciales dans certains secteurs, boîtes de collecte, dépendances en cour avant, équipements mécaniques, gestion des matières résiduelles, local de coin, logement au sous-sol, marchés publics, remblais et déblais, parcs dans le secteur Griffintown, service au volant et vente d'animaux.

3. DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Ce second projet de règlement contient des dispositions visant l'ensemble du territoire de l'arrondissement ainsi que des dispositions s'appliquant à des zones spécifiques.

Parmi ces dispositions, plusieurs sont susceptibles d'approbation référendaires et sont identifiées au tableau suivant :

# art.	Sujet / catégorie	Description et commentaires	# des zones visées
3	Étage dans les combles pour le secteur de maison des vétérans de Ville-Émard.	Ajout afin d'autoriser, malgré la hauteur maximale, un étage additionnel sous les combles dans un secteur de hauteur en mètres et en étages où se retrouve le symbole sur le plan de l'annexe A intitulé « Limites de hauteur » ;	Zone : 0196
3	Village Saint-Augustin	Article visant à limiter la hauteur maximale à 2 étages lorsqu'un bâtiment a actuellement 1 ou 2 étages.	Zone : 0267
6	Construction hors toit	Pour une construction hors toit abritant une partie d'un logement, ajout effectué afin : • d'éliminer l'obligation normative du retrait arrière; • d'intégrer l'obligation d'un retrait latéral lorsqu'un bâtiment voisin est plus bas de 1 étage et que le bâtiment construit sur la limite latérale du lot;	Ensemble du territoire
7	Construction hors toit	Ajout afin d'interdire les constructions hors toit abritant une partie d'un logement quand un bâtiment est localisé entre 2 bâtiments plus bas de 1 étage (secteur de 2 à 3 étages uniquement). L'interdiction ne s'appliquera pas aux terrains de coin.	Ensemble du territoire
7	Construction hors toit	Ajout afin qu'une construction hors toit comporte minimalement un espace habitable à l'étage inférieur : « un espace ou une pièce destinée à la préparation ou à la consommation de repas, au sommeil ou au séjour en excluant, notamment, une salle de bains, une salle de toilettes, un espace de rangement, une penderie et une buanderie ».	Ensemble du territoire
12	Service au volant	Ajout afin d'interdire le service au volant.	Ensemble du territoire
12	Local de coin	Ajout visant à protéger les locaux de coin existants.	Ensemble du territoire
13	Logement au sous-sol	Ajout d'une disposition afin de ne pas autoriser un logement au sous-sol (minimalement 60% de sa superficie au niveau du sous-sol) à moins qu'il ne possède un espace habitable au niveau immédiatement supérieur.	Ensemble du territoire
14	Nombre de logements par terrain	Ajout afin d'ajuster le nombre de logements maximal en lien avec la largeur d'un terrain pour les secteurs où est autorisée la catégorie H.4.	Ensemble du territoire
15	Commerces dans les secteurs industriels	Ajouter à la catégorie C.1(2) l'usage « vente de produits fabriqués sur place » afin de permettre aux industries de vendre leur production sur place (ex. ébénisterie, distillerie).	Ensemble du territoire
16-18-19	Vente d'animaux	Articles modifiés afin d'exclure la vente d'animaux des catégories d'usages C.2, C.3(8) et C.6(2).	Ensemble du territoire
20	Local de coin	Ajout afin d'autoriser des usages commerciaux dans des locaux de coin.	Ensemble du territoire
23	Vente de fruits et de légumes	Ajout afin d'autoriser comme usage complémentaire à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » la vente et distribution de fruits et de légumes à des fins communautaires.	Ensemble du territoire
26-27-28	Verdissement	Ajout afin d'augmenter le pourcentage de verdissement requis en incluant un tableau de verdissement minimal selon le taux d'implantation prescrit.	Ensemble du territoire
29-30	Vente de fruits et de légumes	Ajout pour régir l'occupation des cours pour la vente de fruits et légumes.	Ensemble du territoire
30	Dépendance en cour avant	Ajout afin de permettre, sous certaines conditions, l'implantation de dépendances en cours avant d'un bâtiment résidentiel.	Ensemble du territoire
31	Boîte de collecte	Ajout afin d'interdire les boîtes de collecte dans toutes les cours à moins d'avoir obtenu une autorisation en vertu du règlement sur les usages conditionnels.	Ensemble du territoire
Annexe 2	Réduction Taux d'implantation	Modification de l'annexe A « Taux d'implantation et densité » afin de réduire le taux d'implantation maximal autorisé dans certaines zones.	Zones : 0013, 0020, 0022, 0023, 0030, 0031, 0036, 0039, 0051, 0052, 0053, 0063, 0072, 0076, 0082, 0086, 0095, 0103, 0109, 0113, 0116, 0118, 0120, 0124, 0130, 0133, 0134, 0135, 0157, 0163, 0164, 0165, 0166, 0167, 0169, 0180, 0181, 0183, 0185, 0186, 0191, 0194, 0212, 0228, 0235, 0255, 0263, 0267, 0293, 0311, 0321, 0325, 0336, 0338, 0346, 0347, 0354, 0356, 0376, 0381, 0395, 0401, 0411, 0416, 0442, 0447, 0448, 0465, 0489, 0517, 0539, 0540, 0561, 0563, 0567, 0569
Annexe 3	Réduction de la hauteur autorisée	Modification de l'annexe A « Limites de hauteur » afin de réduire la hauteur maximale autorisée à 2 étages dans certaines zones sensibles.	Zones : 0063, 0116, 0126, 0135, 0165, 0201, 0315, 0401, 0408, 0442, 0447, 0463, 0465
Annexe 3	Réduction de la hauteur autorisée	Modification de l'annexe A « Limites de hauteur » afin de réduire la hauteur pour le secteur des maisons de vétérans de la rue Jolicoeur à 1 étage.	Zone : 0196
Annexe 4	Réduction du nombre logements par terrain	Modification de l'annexe A « Usages prescrits » afin de réduire le nombre de logements autorisés dans certaines zones. (H4 vers H3) et (H5 vers H4).	Zones : 0109, 0304, 0315, 0397, 0401, 0417, 0442, 0356, 0391
Annexe 4	Réduction du nombre logements par terrain	Modification de l'annexe A « Usages prescrits » afin de modifier une limite de zone sur la rue Angers pour inclure dans un zonage H.1, 4 maisons (avant H.1-3).	Zone : 0224
Annexe 4	Usage - correction	Modification de l'annexe A « Usages prescrits » afin d'identifier correctement l'église au coin des rues Briand et Denonville comme lieu de culte.	Zones : 0063, 0527
Annexe 4	Usage - secteur commercial C.4	Modification de l'annexe A « Usages prescrits » afin de modifier des limites de zone pour agrandir la zone où la classe d'usages C.4c est autorisée. Modification permettant d'étendre l'obligation commerciale à proximité du métro Monk.	Zones : 0031, 0108
Annexe 4	Usage - commerces dans des zones industrielles	Modification de l'annexe A « Usages prescrits » afin d'autoriser la catégorie commerciale C.1(2).c dans le secteur Cabot.	Zones : 0096, 0214, 0243
Annexe 4	Usage - carte - parc	Confirmer deux nouveaux parcs dans le secteur Griffintown. Le paddock du Horse Palace et un terrain à l'intersection des rues Ann et Brennan.	Zones : 0548, 0556
Annexe 6	Précisions de l'annexe H	L'annexe traitant de la hauteur sur rue dans Griffintown est modifiée afin d'enlever la hauteur minimale requise.	Zones : 0363, 0368, 0385, 0390, 0400, 0407, 0409, 0410, 0424, 0430, 0437, 0449, 0453, 0454, 0457, 0464, 0496, 0536, 0543, 0544, 0546, 0547, 0548, 0549, 0550, 0551, 0552, 0553, 0554, 0555, 0556, 0571, 0572, 0573, 0574, 0575, 0576, 0577, 0578, 0579, 0580, 0581, 0582, 0583

4. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

- Pour être valide, toute demande doit :
 - identifier clairement le **dispositif** susceptible d'approbation référendaire qui en fait l'objet;
 - la **zone** d'où elle provient;
 - être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins **douze** (12) d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la **majorité** d'entre elles;
 - être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement (815, rue Bel-Air, Montréal, Québec, H4C 2K4) au plus tard **le 4 juillet 2016, avant 16 h 30**.
- De plus, chaque signataire doit être une **personne intéressée** selon les conditions exposées à la section 5.

Le signataire (obligatoirement majeur au 22 juin 2016) indique, à côté de sa signature, son nom en majuscules, son numéro de téléphone, son adresse, le numéro d'appartement et la qualité en vertu de laquelle il est une personne intéressée à signer (voir section 5 à cet effet : résident, propriétaire ou copropriétaire, occupant ou cooccupant d'un lieu d'affaires, représentant d'une personne morale).

5. CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À SIGNER UNE DEMANDE

5.1 Est une personne intéressée toute personne qui, le 22 juin 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et qui remplit l'une des deux conditions suivantes :

- est domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et depuis au moins six (6) mois au Québec;
- est, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un lieu d'affaires, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRL, chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

5.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire le cas échéant. **Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.**

5.3 Condition supplémentaire au droit de signer une demande par une personne morale : avoir désigné, parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 22 juin 2016, est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter selon la loi. **Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.**

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme une personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

6. ABSENCE DE DEMANDE

Toute disposition de ce second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 23 juin 2016

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
O Berry inc. RESTAURANT ONG CA CAN 79, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2X 1K5 Dossier : 191-825	Permis additionnel pour vendre sur le domaine public	79, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2X 1K5	MURILLO GARCIA Orlando Danilo RESTAURANT CHARROS 7002, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S 2M9 Dossier : 2871-655	Permis additionnel pour vendre sur terrasse	7002, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S 2M9
9482008 Canada inc. SASSANO 1202, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E3 Dossier : 217-315	1 Bar pour vendre	1202, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E3	9272-1836 Québec inc. MADEMOISELLE 5171, avenue du Parc Montréal (Québec) H2V 4G3 Dossier : 2947-901	Addition d'auto-rotation de spectacles sans nudité dans 1 Restaurant pour vendre	5171, avenue du Parc Montréal (Québec) H2V 4G3
9304-3461 Québec inc. L'ASSEMBLÉE 4456, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H1V 1Y3 Dossier : 234-575	Permis additionnel 1 Bar sur le domaine public	4456, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H1V 1Y3	9227-1477 Québec inc. CAMION À TACOS GRUMMAN 78 630, rue de Courcelle Montréal (Québec) H4C 3C5 Dossier : 3010-634	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	630, rue de Courcelle Montréal (Québec) H4C 3C5
9342-4455 Québec inc. RESTAURANT LA DIVA 1273, boul. René-Lévesque Est Montréal (Québec) H2L 2L8 Dossier : 367-359	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse (suite à une cession)	1273, boul. René-Lévesque Est Montréal (Québec) H2L 2L8	7779275 Canada inc. RESTAURANT RASOI 3459, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H4C 1P1 Dossier : 3525-920	1 Restaurant pour vendre sur le domaine public	3459, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H4C 1P1
9322-9797 Québec inc. AMIGOS CANTINA GRILL 175, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3A 1L8 Dossier : 997-312	1 Restaurant pour vendre sur le domaine public	575, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3A 1L8	9321-4229 Québec inc. SACRE BLEUE RESTO BAR 131 et 131-A, rue de la commune Ouest Montréal (Québec) H2Y 2C7 Dossier : 4239-463	1 Bar sur terrasse (demande amendée)	131 et 131-A, rue de la commune Ouest Montréal (Québec) H2Y 2C7
Restaurant Kasajuta Inc. KASAJUTA FUSION 929, rue Saint-Zotique Est Montréal (Québec) H2S 1M9 Dossier : 1006-386	1 Restaurant pour servir	929, rue Saint-Zotique Est Montréal (Québec) H2S 1M9	9658394 Canada inc. QUESADA BURRITOS & TACOS 7500, boul. Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9 Dossier : 4346-953	1 Restaurant pour servir	7500, boul. Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9
MACH Duc Tri RESTAURANT KASUMI SUSHI 1429, rue Amherst Montréal (Québec) H2L 3L2 Dossier : 1074-384	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse (suite à une cession)	1429, rue Amherst Montréal (Québec) H2L 3L2	9322-3535 Québec inc. BOKIT 4427, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L2 Dossier : 4347-159	2 Restaurants pour vendre dont 1 avec danse et spectacles sans nudité et 1 sur terrasse	4427, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L2
9342-0081 Québec inc. LA LOCANDA RESTAURANT 7064, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3E2 Dossier : 1482-322	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse (suite à une cession)	7064, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3E2	9251-0841 Québec inc. CAFÉ STATION 54 760-B, boul. Rosemont Montréal (Québec) H2S 3R2 Dossier : 4347-423	2 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse	760-B, boul. Rosemont Montréal (Québec) H2S 3R2
La Table du Pêcheur inc. LA TABLE DU PÊCHEUR 6700-6702, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C7 Dossier : 1667-559	2 Restaurants pour vendre	6700-6702, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C7	9327-1203 Québec inc. CAFÉ LOUNGE NURVANA 15783, boul. Pierrefontains Montréal (Québec) H9H 3K6 Dossier : 2083-483	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	15783, boul. Pierrefontains Montréal (Québec) H9H 3K6

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire des faillites de :

J.P. Gendron Inc., corporation légalement constituée et ayant son siège social au 1354, avenue de la Gare, Mascouche QC J7K 2Z2

Logitra Inc., corporation légalement constituée et ayant son siège social au 346 rue des Busards, Mascouche QC J7K 0B7

Débitrice

AVIS est par les présentes donné que la faillite de **J.P. Gendron Inc.**, est survenue le 16 juin 2016, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 juillet 2016, à 9 h 00 heures, aux bureaux du syndic, situés à La Tour Deloitte, au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, Québec H3B 0M7.

Fait à Montréal, le 23^e jour de juin 2016.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Ès qualités de syndic de l'actif de **J.P. Gendron Inc.** et **Logitra Inc.**

La Tour Deloitte

1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500

Montréal QC H3B 0M7

Tél. : (514) 393-7115

Télex : (514) 390-4103

Deloitte.

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe au développement

Service de l'eau

Direction de l'eau potable

Appel d'offres : 10199

Travaux de réfection des surfaces du sous-sol du bâtiment 401 (interconnexion 1) et disposition des matériaux contaminés, Usine Atwater

L'ouverture des soumissions prévue pour le 29 juin 2016 est reportée au 6 juillet 2016 à 14h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, 23 juin 2016

Le greffier de la Ville,

M^{re} Yves Saindon

AQETA

Association québécoise des troubles d'apprentissage

moi aussi

J'AI DES PROJETS

Le droit d'apprendre depuis 1966

aqeta.qc.ca

Avis public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à un représentant de 8329478 Canada Inc. de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec dans les 30 jours afin de recevoir l'avis d'inscription d'une hypothèque légale pour le prix de l'énergie fournie incluant le Bordereau d'inscription no 22178829 et la Déclaration d'attestation qui y a été laissée à votre attention.

Le présent avis est publié à la demande de Marie-Chantal Doucet, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le document décrit ci-haut.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 20 juin 2016

Manon St-Georges, Huissier

Avis public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Construction Argo Rénovation Plus Inc. et Anthony Oliva de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, Québec, dans les 30 jours afin de recevoir la Demande en justice introductive d'instance et l'avis d'assignation qui y a été laissée à votre attention dans la cause 500-22-230931-167.

Vous devez répondre à cette assignation dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Carl Thilault, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le document décrit ci-haut.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 20 juin 2016

Manon St-Georges, Huissier

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

Il n'est pas toujours facile de reconnaître les signes avant-coureurs de la toxicomanie. Mais il est possible de les reconnaître à temps et de les traiter.

Il n'est pas toujours facile de reconnaître les signes avant-coureurs de la toxicomanie. Mais il est possible de les reconnaître à temps et de les traiter.

Il n'est pas toujours facile de reconnaître les signes avant-coureurs de la toxicomanie. Mais il est possible de les reconnaître à temps et de les traiter.

Il n'est pas toujours facile de reconnaître les signes avant-coureurs de la toxicomanie. Mais il est possible de les reconnaître à temps et de les traiter.

Il n'est pas toujours facile de reconnaître les signes avant-coureurs de la toxicomanie. Mais il est possible de les reconnaître à temps et de les traiter.

ACTUALITÉS

Trudeau songe à moderniser le rôle du conjoint du premier ministre

MARIE VASTEL
HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondantes parlementaires
à Ottawa

Les conjoints de premier ministre devraient pouvoir profiter de davantage de ressources pour remplir leur rôle, sans pour autant qu'un modèle officiel leur soit imposé, selon Justin Trudeau. Le premier ministre a confirmé mercredi que son gouvernement étudiait la possibilité de bonifier l'aide offerte à Sophie Grégoire pour qu'elle s'acquitte de ses fonctions.

L'épouse de M. Trudeau s'était dite débordée, en entrevue avec *Le Soleil* le mois dernier, inondée qu'elle est de demandes pour participer à divers événements caritatifs. «*Je voudrais être partout, mais je ne peux pas. J'ai trois enfants à la maison, puis j'ai un mari qui est premier ministre. J'ai besoin d'aide. J'ai besoin d'une équipe pour m'aider à servir les gens*», avait-elle affirmé. À l'heure actuelle, M^{me} Grégoire peut compter sur une adjointe. Des employés du bureau du premier ministre peuvent également lui prêter main-forte de façon ponctuelle.

Un rôle ouvert

M. Trudeau estime-t-il qu'il est temps de permettre au conjoint d'un premier ministre de jouer un rôle plus officiel en lui offrant davantage de ressources? Il juge que oui. M. Trudeau s'est dit «*très fier*» du travail de son épouse pour diverses causes, notamment la lutte contre les troubles alimentaires. «*Et nous travaillons pour nous assurer qu'elle va pouvoir continuer de faire le travail qu'elle fait*», a confirmé le premier ministre lors d'une conférence de presse mercredi à l'occasion de la fin de la session parlementaire.

«*Mais nous reconnaissons aussi que le choix devrait être libre. On ne devrait pas imposer à de futurs premiers ministres et à leurs époux de devoir suivre un modèle particulier. Je pense que les gens reconnaissent que différentes familles vont avoir différentes solutions, différentes capacités. Et de garder une certaine flexibilité pour répondre à la façon dont on veut servir, je pense que c'est une bonne chose*», a fait valoir Justin Trudeau.

À son bureau, on reconnaît que M^{me} Grégoire est très demandée. «*C'est pourquoi nous continuons d'étudier des façons de nous assurer qu'elle soit*



Sophie Grégoire dit recevoir plusieurs demandes de participation à des événements auxquels elle ne peut participer, faute de soutien suffisant.

épaulée aux événements officiels auxquels elle participe, de même que de nous assurer que la correspondance envoyée par des Canadiens partout au pays soit triée et obtienne une réponse dans un délai convenable», a expliqué un porte-parole du premier ministre.

Bilan de fin de session

Le premier ministre a par ailleurs dressé un bilan élogieux de ses sept premiers mois et demi au pouvoir. Sa promesse électorale principale, a-t-il rappelé, était d'aider la classe moyenne, et trois réalisations lui permettent à son avis de clamer «*mission accomplie*»: la refonte de la grille fiscale, la mise en place d'une nouvelle Allocation canadienne pour les enfants (ACE) et la bonification du Régime de pensions du Canada.

«*Nous avons passé les sept derniers mois à faire ce que nous avons dit que nous ferions*», a déclaré M. Trudeau. Mais le plus important c'est que des millions de Canadiens bénéficient déjà de ces promesses tenues.»

Mesures à venir

Dans les faits, seule la refonte de la grille fiscale est déjà en vigueur. Les revenus compris entre 45 000\$ et 90 000\$

sont moins imposés, tandis que ceux au-delà de 200 000\$ le sont davantage. La nouvelle ACE, plus généreuse pour neuf familles sur dix, ne commencera à être versée qu'en juillet, si le Sénat adopte comme prévu la loi de mise en œuvre budgétaire. Quant au Régime de pensions du Canada, l'entente conclue lundi entre Ottawa et huit provinces (sauf le Manitoba et le Québec) n'entrera que progressivement en

vigueur à compter de 2019.

Lors de son propre bilan de session plus tôt cette semaine, le NPD avait fait valoir que les libéraux n'ont pas autant de réalisations à leur actif que ce qu'ils prétendent. «*Le niveau de pauvreté, le niveau d'endettement des ménages, l'érosion des bons emplois, toutes ces choses n'ont pas changé*», avait soutenu le député Peter Julian.

Le Devoir

ENFANTS LOURDEMENT HANDICAPÉS

Les parents recevront une aide mensuelle

Québec accorde enfin 947 \$ par mois

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

Après des mois d'atermoiements, le gouvernement libéral a décidé d'octroyer une allocation «*exceptionnelle*» de 947 \$ par mois aux parents d'enfants lourdement handicapés.

«*Ça va changer leur vie de famille*», a lancé la porte-parole du collectif Parents jusqu'au bout, Geneviève Dion, dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir*. Cette «*mesure d'exception*» — expression utilisée par le ministre de la Famille, Sébastien Proulx — contribuera notamment à «*amortir*» le «*stress*» des familles aux prises avec des dépenses importantes comme l'achat de médicaments et de services d'ergothérapie ou de physiothérapie, a expliqué la mère d'une fillette souffrant d'un syndrome génétique rare. «*Ça nous donne un bon coup de pouce. Nous sommes très satisfaits. Il n'y a pas d'autres mots!*»

Pensions alimentaires

Par précaution, elle demande à la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, de garantir que la nouvelle allocation gouvernementale ne sera pas prise en compte dans le calcul des pensions alimentaires versées aux mères célibataires. «*Il ne faudrait pas qu'elles gagnent d'un bord et qu'elles perdent de l'autre.*»

L'État a mis de côté 10 millions de dollars pour l'année 2016-2017 puisque, selon lui, les parents de «*plus ou moins*» 900 enfants se qualifieront pour cette aide financière annuelle de 11 364\$. Le collectif Parents jusqu'au bout s'attend à ce que le nombre de bénéficiaires du nouveau programme se situe plutôt entre 1500 et 2000, soit le double de celui anticipé par le gouvernement.

La nouvelle mesure entrera en vigueur le 1^{er} septembre prochain. Les parents obtiendront alors un paiement rétroactif au 1^{er} avril dernier. «*Ce que les mamans ont dit, c'est qu'il était plus avantageux d'avoir son enfant en famille d'accueil que chez soi. Nous, ce qu'on souhaite, c'est de préserver le lien familial. [...]* On vient corriger cette iniquité-là par un crédit d'impôt [de 947 \$ par mois]», a déclaré M. Proulx à la sortie du Conseil des ministres mercredi.

«*Oui, ça aurait dû être fait il y a 10 ans, peut-être*», a laissé tomber la ministre déléguée à la Réadaptation, Lucie Charlebois. L'élu libérale s'est également dite prête à «*revoir l'offre de services*» dispensés aux familles dont un des membres est un enfant lourdement handicapé. «*D'une région à l'autre, il y a une grosse différence*», a souligné Geneviève Dion à l'autre bout du fil.

Le Devoir

VILLE DE WAUKESHA

Québec favorable au pompage dans le lac Michigan

PATRICE BERGERON
à Québec

Contrairement au maire Denis Coderre qui craint les précédents, le gouvernement Couillard est favorable au pompage massif de l'eau des Grands Lacs par une ville du Wisconsin.

Waukesha a obtenu le feu vert pour puiser son eau dans le lac Michigan, en raison de la contamination au radium de sa source d'eau potable.

Le Québec est membre d'une organisation régionale qui a approuvé cette décision, mais le maire de Montréal, Denis Coderre, qui est également président du conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, l'a dénoncée. À ses yeux, cette décision est «*inacceptable*» et crée un précédent, mais de l'avis du ministre de l'Environnement, David Heurtel, c'est de l'exagération.

Conditions strictes

«*Il faut faire attention à la notion de précédent: on fait jaillir le spectre [du détournement de] l'eau des Grands Lacs pour alimenter le Texas ou vendre de l'eau, ce n'est pas le cas ici, a-t-il déclaré avant d'entrer à la séance du Conseil des ministres à Qué-*

bec, mercredi. *C'est un cas bien précis, très exceptionnel, il y a des conditions très importantes qui ont été imposées.*»

Avant que l'autorisation soit accordée, un «*travail important*» a été effectué par le Québec, l'Ontario et les huit États américains partenaires qui composent le Compact — l'instance qui surveille les Grands Lacs —, dans le but de s'assurer que c'était «*la meilleure solution dans les circonstances*», a précisé M. Heurtel. «*Imaginez si c'était une ville du Québec, dont la source d'eau principale est contaminée, on dirait non, on ne peut plus avoir d'eau?*» a-t-il demandé.

La proposition initiale de Waukesha a été rejetée, des consultations et des analyses ont été menées, la zone de pompage a été réduite, des conditions de suivi et de surveillance ont été fixées, les rejets seront traités et les eaux usées seront à leur tour rejetées dans le lac Michigan, a fait valoir M. Heurtel.

L'entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent interdit les dérivations d'eau au-delà des limites du bassin hydrographique.

La Presse canadienne



La Centrale des syndicats du Québec
est fière de s'associer à la Fête
nationale du Québec

lacsq.org

FÊTE NATIONALE

Jour de fête

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



Que nous raconte en accéléré le défilé des célébrations du solstice d'été? Que nous dit la longue accumulation des comptes rendus divers publiés à l'occasion de cette célébration?

Tous les peuples de la terre semblent avoir célébré le pouvoir régénérateur du soleil. Au XVII^e siècle, les arrivants perpétuent à leur façon en Amérique des traditions populaires millénaires, bien que l'Église les juge «vulgaires».

Dans ce monde soumis à l'autorité hiérarchique imposée par le roi et la foi, on ne tolère pas que le peuple puisse célébrer un autre soleil, le vrai pourtant, celui qui éclaire, chauffe et nourrit.

Dans les vieilles Relations des Jésuites, sous la plume des pères Lallemand, Le Jeune ou Ragueneau, le 24 juin n'est pas encore bien emballé et ficelé dans les oripeaux d'un saint de circonstance: Jean le Baptiste. L'Église compte plutôt triompher avec la fête de saint Joseph, sacré patron du pays. Mais cette fête-là, célébrée le 19 mars, reste surtout propice aux giboulées et aux rhumes printaniers.

Sur les rives du Saint-Laurent, l'hommage populaire à l'astre solaire est déjà célébré par les peuples autochtones. Chez les colonisateurs, il donne lieu à des bains purificateurs. On se jette à l'eau le 24 juin, même si on se méfie encore de son à-propos pour l'hygiène des corps. La nuit venue, à l'aide de torches, on

En 1743, un mandement de M^{sr} de Pontbriand supprime 17 fêtes populaires. L'Église n'aime pas la concurrence pour ses dimanches.

allume partout des feux de joie. Ces réjouissances du feu conduisent à la danse et à faire bombance.

En 1688, M^{sr} de Saint-Valier, le deuxième évêque du diocèse de Québec, règne sur un territoire qui s'étend jusqu'à La Nouvelle-Orléans. À l'entendre, la Saint-Jean serait presque une affaire de mécréants. Considéré par ses compatriotes comme un «terrible fléau», de Saint-Valier se met à dos le gouverneur de la Nouvelle-France, celui de Montréal, puis les Récollets, les Jésuites, des soldats, bref à peu près tout le monde. Comme tout fléau, il laisse des traces profondes derrière lui, véritables ornières dont ne sortira guère son Église.

En 1743, un mandement de M^{sr} de Pontbriand supprime 17 fêtes populaires. L'Église n'aime pas la concurrence pour ses dimanches. Des villages trop portés à célébrer sont semoncés. Mais rien n'arrive à dominer la fête solaire.

Comment ramener vers

l'Église de Rome cette tradition vieille comme l'Homme? Le solstice se voit progressivement christianisé. Les bûchers et la danse des flammes se poursuivent, mais on va s'employer à les chorégraphier à travers une suite de messes, tout en agitant au-dessus d'elle la figure de Jean le Baptiste, décrété patron des Canadiens. C'est d'ailleurs le 24 juin 1880, sur les plaines d'Abraham, que l'on chantera pour la première fois l'*O Canada*, bien longtemps avant que ce chant ne serve d'hymne aux fêtes de la Confédération.

La Saint-Jean bien encadrée devient une suite de processions de notables, de religieux, de zouaves, de majorettes et de petits garçons choisis pour leurs cheveux bouclés afin d'incarner, année après année, un saint Jean

Baptiste qui ne grandit jamais. «Au pays de Québec, écrivait Louis Hémon, rien ne doit mourir, rien ne doit changer.»

En 1834, dans un climat politique tendu qui conduit aux révolutions écrasées de 1837-1838, Ludger Duvernay avait voulu faire de ces célébrations une forme de réunion nationale pétrie d'un nouvel élan politique. L'élan se cassa les dents. En 1968, cet élan retrouvé eut le nez cassé à coups de matraque tandis que Pierre Elliott Trudeau était élu premier ministre du Canada. Lors de la Saint-Jean suivante, en 1969, l'événement fut réduit à néant par la télévision d'État, qui censura les commentaires critiques des cinéastes Bernard Gosselin et Pierre Perrault qu'elle avait invités à décrire l'événement au nom de leur connaissance du pays.

Cette fête populaire devenue nationale fut par la suite réduite au silence relatif de simples célébrations de quartiers, puis fut redéployée, selon un itinéraire qui limitait pratiquement toujours son existence aux seuls quartiers francophones de l'est de la ville. Là, on s'évertua à promener des géants en cartons-pâtes à la démarche incertaine, des Louis-Joseph Papineau, des René Lévesque ou des Félix Leclerc évidés de l'intérieur, allant de concert avec une coupe Stanley factice faite de papier d'aluminium.

En 1877, Arthur Buies, sans doute notre meilleur écrivain du temps, écrivait ceci: «Donnez-lui des fêtes, des solennités, des pompes, et Québec est heureux, il est fier; il jouit, il jubile, il se trémousse et tout son peuple est sur pied. Pauvre enfant qu'un rayon de soleil éblouit, qui se console de sa détresse en un jour de spectacle et de fanfares, qui oublie ses oripeaux au carillon bruyant et joyeux des cloches, laissons-lui ses heures d'ébats.»

C'est jour de fête. Mais faut-il célébrer pour célébrer? Cette fête ne pourrait-elle pas enfin devenir l'occasion d'un examen de conscience, comme le suggérait *Le Devoir* dès 1910?

jfn@ledevoir.com



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Une grande « Saint-Jean » à petit budget

BORIS PROULX

Encore cette année, il sera possible de fêter la Fête nationale, ou la « Saint-Jean », dans plus de 700 sites du Québec. Comme le veut la tradition, les festivités ont lieu soit le 23 juin au soir, ou le lendemain, 24 juin, ou encore les deux soirs, selon le lieu.

La fête conclut une année difficile pour l'organisateur, le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ). En un an, le gouvernement québécois lui a infligé deux réductions budgétaires, retranchant environ 25% de son budget total. L'un des commanditaires principaux, Loto-Québec, s'est d'ailleurs complètement retiré du financement cette année, laissant l'organisme craindre la fin des grandes fêtes nationales.

Martine Desjardins, ancienne porte-parole de la FEUQ durant le mouvement étudiant de 2012 et candidate défaite du Parti québécois dans Groulx en 2014, est aujourd'hui à la tête du MNQ. «Autrefois il y avait jusqu'à deux ou trois grandes fêtes par région. Nous avons dû pour cette année nous limiter à une seule fête régionale pour des territoires parfois très grands.»

Les grandes tablées et la tournée des porte-parole dans les régions ne seront pas de retour cette année. Les fêtes locales doivent aussi composer avec un budget maximal de 5000\$, mais leur nombre reste stable par rapport à l'an dernier, assure Martine Desjardins.

Fêtes de quartier

Au-delà des deux grands concerts médiatisés de Québec et de Montréal, plusieurs artistes réputés monteront sur les planches de plus petits événements.

C'est à Laval et dans Villeray que les affiches sont les plus attirantes. L'arrondissement du nord de Montréal fêtera même sur deux jours: le 23 juin, Mara Tremblay, Safia Nolin et Colectivo seront de la partie, alors que le lendemain ce sera au tour de Yann Perreau, KiloJules (de

Ouvert ou fermé?

Bureaux et points de services gouvernementaux et municipaux sont ouverts normalement le jeudi 23 juin, mais fermés le 24. La loi oblige la fermeture des commerces le 24 juin, à l'exception des pharmacies et des petits établissements d'alimentation qui peuvent demeurer ouverts. Cela inclut certaines stations service, fruitières, boucheries ou restaurants, par exemple. Les succursales de la SAQ seront ouvertes aux heures habituelles le 23 juin, mais fermées le 24 juin.

À Montréal, la collecte des déchets a lieu comme à l'habitude, à l'exception des arrondissements Ville-Marie, Lachine et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

L'horaire des arènes, piscines, centres spor-

tifs et bibliothèques variera d'un établissement à l'autre le 24 juin.

Le Jardin botanique, le Planétarium, le Biodôme et l'Insectarium de Montréal demeurent ouverts.

Tant le métro que l'autobus suivront un horaire spécial le 24 juin. Une douzaine de lignes seront perturbées par la parade sur la rue Sainte-Catherine.

Pour toutes questions, le service 311 fonctionnera normalement.

À Québec, la collecte des ordures et du recyclage est maintenue selon l'horaire habituel. Le 23 juin, des autobus supplémentaires circuleront sur les circuits 7, 800 et 801. Le service de nuit est en fonction jeudi et vendredi, tard en soirée.

Programmation

À Québec, la baisse du financement gouvernemental a été compensée par une plus grande participation de la Ville. Dans le même esprit que les années précédentes, on met l'accent sur les activités familiales, qui s'étaleront sur les deux jours. Par exemple, le public est invité à deux tournées des musées, les «Parcours du solstice», en soirée jeudi et en après-midi vendredi, jour d'ouverture du tout nouveau pavillon Pierre-Lassonde du Musée national des beaux-arts du Québec.

Un responsable des grands événements à la Ville de Québec a précisé au *Devoir* que la présence policière devrait être semblable à celle des années précédentes. Il s'agira encore cette année d'une célébration sans connotation politique, comme l'a af-

firmé l'animateur Louis-José Houde. Une porte-parole du comité organisateur de la Fête nationale à Montréal a confirmé au *Devoir* que l'organisme est apolitique. Jean-Pierre Ferland, Eric Lapointe, Les sœurs Boulay, Yann Perreau, Brigitte Boisjoli, Koriass, Samian, Natasha Kanapé Fontaine et Florent Vollant seront du spectacle, précédés du quatuor d'harmonies vocales QW4RTZ, sur scène dès 20 h. Le 24 juin, le traditionnel défilé décollera à 13 h sur la rue Sainte-Catherine Ouest au départ de la rue Fort (station Guy-Concordia) jusqu'à la Place des Arts.

Le spectacle des plaines d'Abraham de jeudi soir sera animé par Marie-Mai, qui présentera les artistes Pierre Lapointe, Isabelle Boulay, Diane Dufresne, Jonas, Michel Pagliaro, Marie-Pierre Arthur, Patrice Michaud, Zachary Richard, Roch Voisine, Philippe Brach, Rémi Chassé, Alexandre Désilets et Jean-François Breau. Un DJ (DJ Shash'U) prendra la relève jusqu'à 1 h du matin pour accompagner les plus fêtards.

Une cinquantaine d'activités sont organisées à Montréal, dont plusieurs concerts sur de plus petites scènes installées dans différents quartiers (voir encadré ci-dessous). Le grand spectacle aura lieu jeudi soir à 21 h à la place des Festivals. Il s'agira encore cette année d'une célébration sans connotation politique, comme l'a af-

Le Devoir

D Voir aussi · La Fête nationale à travers les archives du *Devoir*, sur l'application tablette et le site Web du *Devoir*

Nicolas Pellerin et les Grands Hurlers, le 23 juin. À Québec, Zébulon sera dans Charlesbourg le 23 juin, alors qu'Ariane Moffatt sera dans la ville de Mercier le 23 juin et à Saint-Constant le lendemain. L'Outaouais en fête a invité les Cowboys Fringants jeudi, alors que le même soir Sherbrooke chantera les chansons des Vilains Pingouins.

Philippe Papineau

www.fetenationale.quebec



DOSSIER

SUR LES PAS DE GABRIELLE ROY

75 ans après elle, *Le Devoir* part à la découverte des quartiers de Montréal dans l'esprit de la célèbre romancière. Une série de quatre textes, à suivre jusqu'en septembre.

À LIRE DEMAIN
UN DOSSIER
DE FABIEN DEGLISE
ET JACQUES NADEAU

POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE
LE DEVOIR

ACTUALITÉS

HEC Montréal lorgne le centre-ville

L'arrivée d'une autre école de gestion laisse présager une concurrence féroce

MARCO FORTIER

Le gouvernement Couillard étudie le projet d'aménagement d'un nouveau pavillon de HEC Montréal au centre-ville même s'il existe déjà trois facultés universitaires de gestion dans le quartier.

HEC Montréal manque d'espace dans son campus qui borde l'Université de Montréal, dans le quartier Côte-des-Neiges. Le gouvernement reconnaît à l'établissement un déficit d'espace de 15 500 mètres carrés, l'équivalent de près de trois terrains de football américain, a indiqué HEC Montréal au *Devoir*.

Selon nos sources, le projet de nouveau pavillon au centre-ville fait son chemin au sein du gouvernement, malgré la présence de trois écoles ou facultés de gestion dans le secteur — affiliées à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), à l'Université Concordia et à l'Université McGill.

Concurrence

Des sources à l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'UQAM s'interrogent notamment sur la pertinence de créer une

«*Année après année, nous avons le plus grand ou le deuxième plus grand déficit d'espace relatif, c'est-à-dire par rapport à ce qui est déjà construit*»

Michel Patry, directeur de HEC Montréal

nouvelle offre de cours en français. L'ESG forme déjà plus de 14 000 étudiants dans le quartier. L'UQAM a déjà enregistré une baisse de 11% des nouvelles admissions au baccalauréat, l'automne dernier. Cette baisse de fréquentation a créé un trou de plus de 5 millions dans le budget de l'université.

Au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), on explique que le projet de nouveau pavillon de HEC Montréal reste à l'étude. «*Le dossier d'opportunité devra notamment établir tous les éléments nécessaires à la prise de décision*», indique Bryan St-Louis, responsable des relations avec

les médias au MEES.

HEC Montréal prépare depuis plusieurs années son projet de pavillon au centre-ville. Dès 2013, le directeur de l'établissement, Michel Patry, avait affirmé en commission parlementaire à Québec qu'un nouveau pavillon au centre-ville lui paraissait essentiel.

Études de soir

«*Nous avons un très grand déficit d'espace. [...] Année après année, nous avons le plus grand ou le deuxième plus grand déficit d'espace relatif, c'est-à-dire par rapport à ce qui est déjà construit. Ce déficit est basé sur la moyenne de la fréquentation des cinq ou six dernières années* [et non sur des

projections]», a-t-il déclaré.

«*L'École étudie la possibilité d'ajouter des espaces supplémentaires à ses installations. À l'heure actuelle, plusieurs avenues sont possibles et l'École est en train de préciser ses besoins au gouvernement*», a indiqué Julie Lajoie, conseillère en relations avec les médias à HEC Montréal.

Le directeur de l'établissement estime que le pavillon du centre-ville pourrait accueillir entre 2000 et 3000 étudiants au certificat de soir. Ça permettrait de libérer de l'espace pour les études de deuxième cycle au campus principal. Le centre-ville est l'endroit idéal pour former des gestionnaires près de leurs lieux de travail, a expliqué Michel Patry en commission parlementaire: les importants espaces de bureau du Complexe Desjardins et de Revenu Canada se trouvent à distance de marche.

Le projet de HEC Montréal est inscrit au plan québécois des infrastructures 2015-2025 dans la catégorie «*à l'étude*», et au plan quinquennal d'investissements universitaires 2013-2018.

Le Devoir

Montréal: le nombre de cadres à salaire élevé explose

La création par l'administration du maire Denis Coderre d'une vingtaine de nouvelles structures administratives, comme le Bureau de la Ville intelligente et celui des réfugiés, a fait exploser le nombre de cadres gagnant plus de 100 000\$ à la Ville, affirme Projet Montréal. «*C'est un peu l'approche générale qu'a M. Coderre dans tout: une crise, un tweet, un nouveau bureau*», a ironisé le conseiller Guillaume Lavoie. À la lumière de données obtenues en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, l'opposition signale que le nombre de cadres ayant touché un salaire de plus de 100 000\$ est passé de 767 à 881 entre 2014 et 2015, soit une augmentation de 14,9%. Le maire Denis Coderre a rétorqué que son administration avait entrepris de renforcer l'expertise interne et que cela avait un prix. «*On se professionnalise. On veut être compétitif et quand vous voulez avoir des gens qui sont compétents, il y a les salaires qui vont avec*», a-t-il expliqué.

Le Devoir

Lac-Mégantic: une poursuite contre le CP serait trop chère

Les élus de la Ville de Lac-Mégantic écartent la possibilité de lancer une poursuite contre la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique à propos de la catastrophe ferroviaire qui a fait 47 morts le 6 juillet 2013. Les élus réunis en assemblée mardi soir ont adopté une résolution mettant un terme au processus de poursuite judiciaire. Le maire de Lac-Mégantic, Jean-Guy Cloutier, a expliqué que la Ville serait obligée d'engager des sommes considérables en frais d'experts sans avoir de garantie d'obtenir réparation.

La Presse canadienne

Bonne Fête
nationale
Québec

f t v
csn.qc.ca



fetenationale.quebec



ÉDITORIAL

BREXIT

Ils ont intérêt à rester

Les Britanniques se prononcent aujourd'hui, jeudi, par référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne (UE). S'il coule de source que l'UE souffre de graves dysfonctions et d'un important déficit démocratique, cela ne revient pas pour autant à dire que les Britanniques auraient intérêt à entériner le Brexit.

V

rai que leur insularité fait en sorte que les Britanniques sont par nature et depuis toujours des eurosceptiques. Il ne faudrait cependant pas perdre de vue qu'en l'occurrence, le psychodrame dans lequel ils se sont plongés est avant tout le résultat d'un calcul électoral et partisan fait par le premier ministre David Cameron.

En 2013, assiégé par l'aile antieuropéenne de son Parti conservateur à l'approche des élections générales de 2015, M. Cameron avait réussi à mettre le couvercle sur les divisions en promettant la tenue d'un éventuel référendum sur l'appartenance à l'UE. Sur le plan électoral, il a gagné son pari l'année dernière en remportant aux Communes une petite majorité de sièges, pendant que, signe des stress malsains à venir, les réactionnaires de l'UKIP, parti antieuropéen et anti-immigrants, triplait leur part des voix (à 12%) par rapport aux législatives de 2010.

GUY
TAILLEFER

Pas sûr maintenant que M. Cameron remportera son pari référendaire: que le camp du Leave sorte gagnant et les pressions seront fortes pour qu'il démissionne, auquel cas la Grande-Bretagne se trouverait immédiatement confronté à un grand tumulte politique en même temps qu'à la peur collective du vide induite par la décision de rompre. Que le Remain l'emporte, ce qui est possible sinon attendu au vu des sondages par ailleurs très serrés, et sa tête pourrait rouler de toute façon.

C'est que les calculs politiques de M. Cameron en auront fait, du dégât. Rarement a-t-on vu dans l'histoire moderne de la Grande-Bretagne une campagne politique aussi violente et démagogique, écrivait le collègue Christian Rioux. En Grande-Bretagne, comme du reste ailleurs en Europe, se manifestent parmi les gens des courants d'angoisses identitaires et nationales qui sont loin d'être illégitimes relativement aux changements qu'ils vivent et subissent socialement. Le drame, c'est que ces calculs politiques auront permis au final à un camp du Leave sans véritable projet économique de détourner et d'empoisonner véritablement le débat en jouant sur les sentiments anti-immigrants.

Il ne fait pourtant pas de doute, tout compte fait, qu'il est dans l'intérêt des 64 millions de Britanniques de conserver les liens — au demeurant déjà ténus — qu'ils ont avec les institutions de l'UE. Non pas que le projet européen tel que porté à l'heure actuelle par Bruxelles soit très exaltant. Mais il est manifeste qu'en sortant de l'Union, la Grande-Bretagne affaiblirait sa position dans les affaires du monde — par rapport à l'UE, bien entendu, mais aussi par rapport à ce grand allié que sont les États-Unis, ainsi que soulignait mercredi le spécialiste Olivier Schmitt dans les pages du *Devoir*.

L'UE n'est pas le « pénitencier » que prétend Boris Johnson, leader des « Brexiters » et ancien maire de Londres. Ce dernier omet par démagogie le fait que la Grande-Bretagne est un pays riche doté des pleins pouvoirs d'un État-nation. Il n'empêche, malgré tout, que le discours des tenants du Leave influence une large partie de l'opinion publique — en particulier parmi les électeurs plus âgés, ce qui fait dire aux sondeurs que la victoire du Remain passe par les jeunes, à condition qu'ils prennent la peine de se rendre aux urnes...

Il ne faut pas sous-estimer la prégnance de cette dérive qui consiste à croire que l'amélioration de nos sociétés passe par le repli sur soi — comme c'est une dérive sur laquelle surfe aussi Donald Trump. Que le Brexit passe et ce serait autant d'eau apportée au moulin des Marine Le Pen de tout bord. Le référendum en Grande-Bretagne, comme le fut la crise de la dette grecque, est un appel à la construction d'une communauté européenne plus démocratique, plus égalitaire et plus sensible à la vie des peuples. Ce qui veut dire, concrètement, qu'il est impérieux que cette Europe des 28 trouve enfin une solution cohérente à la tragique crise des migrants et qu'elle s'attaque au problème fondamental du chômage des jeunes. Sans quoi, Brexit ou non, l'idée d'une communauté européenne va continuer de s'effiloche.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

DÉCRET FÉDÉRAL POUR PROTÉGER LA RAINETTE FAUX-GRILLON...



L E T T R E S

Aide médicale à mourir

Notre époque a inventé la formule et le service de « l'aide médicale à mourir ». Jusqu'ici, la médecine se préoccupait de combattre la maladie, de soulager la souffrance, d'aider le malade à combattre la maladie. Maintenant, on veut que le médecin aide à mourir. On n'aurait jamais accepté une telle formule autrefois. Elle ne respecte pas suffisamment le mystère de la vie et de la mort, toute la part d'inconnu qui envahit la vie humaine à la fin de notre existence alors que certaines personnes condamnées par la médecine, par le savoir humain, ont persisté dans l'existence. La formule de « l'aide médicale à mourir » me semble un changement historique de perspective de la médecine, et reflète une conception de l'homme tout à fait différente de celle qu'a toujours reconnue l'Occident, et sans doute l'Orient. Ce qui est au fond de cette philosophie, c'est une réduction de l'homme à une espèce d'animal ou de mécanique sans ouverture sur quelque forme de transcendance que ce soit.

Paul-Émile Roy
Le 22 juin 2016

De l'amour des femmes !

Pour certains, le féminisme est associé à un mouvement radical prôné par des

femmes qui revendiquent leur place au soleil dans un monde mené par les hommes. Il est donc bien facile pour eux de relier le féminisme à une déclaration de guerre, un mouvement de haine envers les hommes. Voilà une bien piètre perception qui définit bien mal le féminisme. J'ai toujours aimé entendre parler du mouvement de la lutte des femmes. Parce que c'est de cela qu'il s'agit en fait. Une lutte légitime pour l'égalité des sexes dans la société, pour rappeler que la femme est partie intégrante de l'évolution de notre monde et qu'elle a besoin des mêmes outils que l'homme pour veiller aux destinées de l'humanité. J'aimerais qu'on hisse bien haut une voile, sous un vent nouveau, afin que le mouvement de la lutte des femmes se transforme en un grand mouvement d'amour envers elles. Parce que l'amour est aussi un outil indispensable pour nous faire avancer vers un monde meilleur.

Yvan Giguère
Saguenay, 15 juin 2016

Réponse à « Habemus papam »

Certains propos tenus par votre chroniqueur, en page A 5 de votre journal du lundi 13 juin, dénotent un manque grave

de respect et de tolérance à l'égard de la religion catholique et du pape François, en plus d'être très méprisants envers les personnes âgées et les « communautés culturelles ». Ce sont des paroles pleines de préjugés et indignes d'être publiées dans un grand journal comme le vôtre. Ne devriez-vous pas recommander à ce monsieur de prendre connaissance, par exemple, de l'excellent document *Laudato si'* publié par François, le 24 mai 2015? Il trouverait des propos très percutants, très actuels et très modernes sur l'environnement et l'écologie ainsi que sur les grands défis que nos sociétés humaines ont à relever, à l'aube du XXI^e siècle. À noter que le pape a su s'entourer de divers spécialistes et scientifiques pour traiter de ces importantes et urgentes questions pour l'avenir de l'humanité. C'est un texte phare et dérangeant dont la valeur et l'opportunité ont été reconnues partout à travers le monde. En terminant, il est évident qu'une laïcité bien comprise est très conciliable avec la visite d'un grand leader tel que François au Québec, à l'occasion du 375^e de Montréal. La question ne devrait même pas se poser! Que l'on soit croyant ou non, c'est un honneur et un privilège d'accueillir cet homme de paix, de miséricorde et de joie à la parole libre et courageuse.

Florent Villeneuve
Chicoutimi, le 15 juin 2016

L I B R E O P I N I O N

Le mode de scrutin au Canada: pourquoi réparer ce qui n'est pas cassé?

GÉRARD LORIOT

Politologue

Un mode de scrutin sert à trois choses absolument essentielles en démocratie: choisir un gouvernement; choisir un parti politique qui reflète les valeurs, les idéologies et les attentes de la majorité des citoyens; choisir des représentants de toutes les régions du pays. Avec notre bulletin de vote, on est donc ici mis devant trois décisions: l'idéal, ce serait de séparer ces trois choix et de demander à l'électeur de voter trois fois (les Allemands ont ajouté un deuxième bulletin de vote). On procéderait alors comme si les trois opérations étaient parfaitement égales.

Mais il n'en est rien, il tombe sous le sens, au contraire, que l'une de ces opérations est bien plus importante que les deux autres réunies: choisir le gouvernement, aucune société humaine ne pouvant s'en passer bien longtemps. (En Allemagne, il faut six mois pour accommoder les nombreuses « tribus » idéologiques, et d'innombrables palabres pour arriver à former un gouvernement. En Espagne, depuis le 20 décembre 2015, on attend toujours la formation du Conseil de ministres; le monarque a même dû déclencher de nouvelles élections.)

Des miroirs

Les partisans de la proportionnelle, en effet, font passer la représentation des partis avant tout

autre considération. Ce qui importe pour eux, c'est de représenter fidèlement l'opinion publique. Mais l'opinion publique évolue sans cesse: des études ont montré que si telle élection avait eu lieu une semaine avant (ou une semaine après), les résultats auraient été entièrement différents. D'autres études ont fait la preuve que la proportionnelle engendre, elle aussi, de nombreuses distorsions: elle a permis à Hitler de prendre le pouvoir en Allemagne, en 1933. Et qu'elle a propulsé le Front national en France.

Car les modes de scrutin sont les miroirs de la culture politique des citoyens: si le scrutin majoritaire est encore utilisé aujourd'hui (avec bonheur) dans trois des plus grandes démocraties, au Royaume-Uni, aux États-Unis, et au Canada, c'est qu'il répond aux impératifs de la culture politique, et qu'il a fait la preuve, depuis des siècles, qu'il permet de former rapidement un gouvernement légitime, un gouvernement qui représente vraiment l'opinion de la majorité des citoyens le jour de l'élection. Et qu'il possède d'autres vertus remarquables: il favorise le consensus et empêche l'éparpillement des voix, il force le regroupement des électeurs autour de deux pôles, comme dans les sports, deux équipes qui luttent pour occuper entièrement et exclusivement le pouvoir, pour en assumer toute la responsabilité, pendant quatre années. On voit alors apparaître ce mot qui semble faire peur aux réformateurs: « responsabilité », le parti au pouvoir étant le

seul responsable de toute l'action — et de toute l'inaction — du gouvernement, il en assume l'entière responsabilité.

À l'opposé, la proportionnelle favorise souvent l'émergence des partis extrémistes; elle affaiblit grandement l'autorité et l'unité du Conseil des ministres; elle oblige les nombreux partis minoritaires ou marginaux à former des coalitions qui ressemblent davantage à un pot-pourri qu'à une grande organisation sociale unitaire; bref, elle se montre souvent incapable d'assurer la continuité, la stabilité et la légitimité du gouvernement élu.

L'émergence de nouveaux partis

Il est faux de prétendre que notre mode de scrutin a empêché l'émergence des nouveaux partis: témoins le Parti québécois, le Bloc québécois, le Parti progressiste, etc. Ou qu'il a nui au « darwinisme politique »: le Bloc populaire canadien, l'Union nationale, etc. Car le scrutin majoritaire rend les électeurs avisés et darwiniens: il les pousse à effectuer un choix stratégique, en choisissant le parti le plus proche de leurs valeurs et de leurs attentes, et surtout, il favorise la disparition des mouvements minoritaires de contestation et de mécontentement qui n'arrivent pas à se transformer en partis de gouvernement. Bref, il écarte les partis qui ont perdu leur raison d'être.

On reste confondu quand on pense aux efforts déployés par des élus en vue de changer

le mode de scrutin depuis les années 1970: on dirait que certains d'entre eux semblent s'enfuir au Parlement; d'autres agitent des projets en vue, soi-disant, d'augmenter la participation démocratique; d'autres rêvent à des élections « à l'européenne », avec leurs coalitions instables qui se font et se défont sans cesse, leurs conflits idéologiques entremêlés de conflits de personnalités, le chantage odieux des petits partis qui menacent à tout moment de rompre leurs alliances et de déstabiliser le gouvernement, au point où la majorité des électeurs assiste, impuissante, au spectacle désolant des ministres qui se livrent à une véritable foire d'empoigne.

D'autres élus semblent avoir honte d'avoir été choisis par le mode de scrutin majoritaire. Et on se demande si certains députés ont peur, tout à coup, d'assumer seuls la totalité des tâches gouvernementales. La responsabilité d'un parti unique qui gouverne, responsable de l'action et de l'inaction du gouvernement pendant quatre ans, au terme desquels il devra rendre compte de ses décisions, toute cette merveilleuse machine serait mise au rancart afin de laisser libre cours aux luttes idéologiques et partisans qui engendrent le cynisme et l'absentéisme. Au contraire, il faut reconnaître que le scrutin majoritaire s'est toujours montré insurpassable quand il s'agissait d'assurer la légitimité, la force, la stabilité et la continuité du gouvernement élu.

IDÉES

FÊTE NATIONALE

Marche en forêt sur les pas du pays

ÉRIC CORNELIER

Enseignant au primaire et citoyen de Saint-Damien-de-Brandon

« C'est revenir tard, je le sens, sur un sujet trop rebattu, et presque oublié. [...] J'aurais moi-même tout à fait supprimé ces lettres, ou plutôt je ne les aurais point écrites, s'il n'eût été question que de moi: mais ma patrie ne m'est pas tellement devenue étrangère, que je puisse tranquillement voir opprimer ces citoyens, surtout lorsqu'ils n'ont compris leurs droits qu'en défendant ma cause. »

— Jean-Jacques Rousseau, *Lettres écrites de la montagne*, 1763-1764

La marche en forêt est une grande tradition québécoise et canadienne-française. Mais bien entendu, cette tradition n'appartient pas en propre au Québec. Depuis les péripatéticiens grecs, en passant par Jésus, Rousseau et Nietzsche, philosopher en plein air fait partie de la grande tradition méditative occidentale. Et il est vrai que le fait d'être en contact direct avec la nature vient, en quelque sorte, donner un saveur et une orientation au cheminement de la pensée. J'oserais même dire qu'entre l'homme et la nature, des correspondances indéfinissables mais essentielles imposent alors leurs harmonies, des harmonies qui s'accordent avec l'étendue des possibles que recouvre la vérité de l'existence humaine en ce monde.

L'homme, la femme, l'enfant, tout être humain est toujours dans une situation particulière à l'égard de la réalité totale du monde; voilà l'universalité de la condition humaine. Cela étant, il nous reste à explorer, pour nous Québécois d'expression française, quelle est la condition existentielle de notre être-au-monde. Cette condition, reconnaissons-le d'emblée, est problématique.

Car il y a bien une espèce de drame, une petite tragédie pourrait-on dire, qui est propre à la nation québécoise. Mais cette petite tragédie est sans éclat, discrète, presque invisible et inaudible. Elle n'en existe pas moins et sa cruauté, bien qu'elle ne s'exerce pas directement sur nos corps et sur notre activité économique, n'en est pas moins culturellement, moralement et humainement inacceptable. Le pire de ses effets est que le peuple du Québec est en train de perdre le sens et la valeur du concept de liberté politique.

Solidaire de quoi?

Pour un peuple comme le nôtre, issu d'une grande nation européenne et riche d'une langue ayant contribué à forger à l'échelle mondiale des concepts incontournables de la philosophie, de la littérature, de la modernité politique, de l'éducation publique et de la citoyenneté républicaine, c'est une vraie honte que d'en être réduit à la dépendance politique.

Et notre déchéance est profonde. Bien plus profonde que tout ce que nos élites veulent bien admettre. Par exemple, dans mon école, nous avons dernièrement reçu des guides d'enseigne-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Été comme hiver, la marche en forêt est une grande tradition canadienne-française qui permet le cheminement de la pensée.

ment écrits en anglais (États-Unis) pour enseigner le français. J'ai protesté, on m'a traité d'archaïque. On m'a expliqué qu'il était déplorable que je choisisse d'exposer au grand jour mon désaccord sur ce sujet. On m'a dit que nous formions une équipe et que je devais être solidaire.

La solidarité est une belle chose, mais pas à n'importe quel prix. Car enfin, on me demande d'être solidaire de quoi? De notre bêtise locale et nationale, de notre capitulation pathologique devant tout ce qui vient de l'empire états-unien? Notre langue, la langue française, celle de Rousseau et de Condorcet, celle de Marie Guyart à Québec et de Marguerite Bourgeoys à Montréal, premières éducatrices des enfants de la Nouvelle-France, qu'ils soient indifféremment d'origine française ou amérindienne, serait-elle devenue incapable de penser et de mettre en œuvre une pédagogie pour les jeunes Québécois du XXI^e siècle? La réponse semble être oui pour ces gens qui ignorent ou qui ne comprennent pas la profondeur et la valeur de la culture à laquelle ils appartiennent.

Le grand jeu insignifiant

Pour ma part, j'ai la chance d'habiter dans la

maison ancestrale de mes grands-parents paternels. Ce n'est pas une maison de grande valeur. Il s'agit plutôt d'une petite maison de bois de construction paysanne plus que centenaire. Petite maison qui a été réparée couci-couça au fil des ans par des gens disposant de peu de moyens financiers. Mais en elle tout a une âme. Je me sers encore d'ustensiles ayant tenu dans les mains de ma grand-mère qui est morte depuis longtemps. Tous ces ustensiles sont de fabrication industrielle ordinaire.

On l'aura compris, la valeur patrimoniale des objets dont je me sers et des lieux où j'habite n'est pas monnayable, elle est filiale et amoureuse. C'est là, il me semble, l'essentiel, le creuset où peut se développer le sens vrai de l'appartenance à une communauté historique et politique.

Cul-de-sac

Quand j'ouvre la porte de ma maison pour sortir à l'extérieur, je me retrouve sur le chemin Désautels. Un chemin de montagne — jadis chemin de colonisation — qui est maintenant devenu un cul-de-sac depuis qu'il a été

fermé par ordre de la municipalité, il y a de cela plusieurs décennies. Enfant, mon père, qui a maintenant 83 ans, empruntait ce chemin de terre, souvent pieds nus, pour aller chercher les vaches après l'école. Aujourd'hui, des branches et des arbres qui poussent librement sont en train de le rendre impraticable. Ce qui ne m'empêche pas d'y porter mes pas presque quotidiennement. Je prends ce chemin, hiver (en raquettes) comme été, sachant bien qu'il ne me mènera nulle part ailleurs que dans des souvenirs qui me serreront le cœur; et que je devrai, de guerre lasse, revenir sur mes pas tôt ou tard.

Mais je sais aussi qu'il n'est pas de voyage plus troublant et significatif que ces pas qui reviennent sur eux-mêmes. Ils sont à l'image de ma nation, cette nation qui a passé proche d'être, à la face du monde entier, un exemple de fraternité et de persévérance audacieuse, ce beau rêve d'un Québec libre et français, mais qui ne sera, en fin de compte, qu'un exemple de plus de ceux qui se sont perdus dans ce grand jeu insignifiant et morbide de la mondialisation néolibérale des identités.

LA RÉPLIQUE > RÉVOLUTION TRANQUILLE

À qui la faute?

Ce n'est pas notre monde qui a basculé, c'est nous qui avons glissé hors du monde

YVON RIVARD

Écrivain

Dans «*À fonds perdu*» (*Le Devoir*, 10 juin), je suggérais qu'il fallait chercher dans la Révolution tranquille elle-même les causes de «*notre médiocrité morale et politique*». Sous prétexte que cette médiocrité est universelle, Jacques Godbout refuse d'examiner les failles possibles de cette Révolution dont il a été un artisan (*Le Devoir*, 17 juin).

Cette Révolution n'aurait pas échoué, elle «*aurait réalisé en bonne partie le programme qu'elle s'était donné*». Je pourrais discuter, comme je l'ai déjà fait ailleurs, certains acquis de cette Révolution (l'éducation qui aurait pris son essor «*en sortant du giron clérical*»), mais je me range facilement à la conclusion de Jacques Godbout: «*Nous avons pris notre modeste place dans le monde occidental, en deux générations, et nous étions en situation de nous affirmer plus encore quand les enjeux ont radicalement changé, à la fin du XX^e siècle.*»

Le problème, ce qui a entraîné «*la médiocrité morale et politique*», c'est que «*notre monde a basculé*», que le monde que nous avions réussi à rattraper, dont nous avions assimilé les valeurs et fait nôtres ses enjeux, nous aurait entraînés dans une nouvelle culture. De «*la nouvelle nation Facebook*» à une éventuelle «*Uber-Assemblée nationale*», Jacques Godbout brosse à grands traits, comme lui seul peut le faire, un état du monde actuel et à venir, qui n'aurait plus rien à voir avec celui que notre brave Révolution culturelle avait réussi à instaurer en imitant le reste du monde,

LE DÉCLENCHEUR

«*En somme, nous avons mal évalué "le bogue de calcul que posaient les ordinateurs, mais celui d'un accélérateur culturel."* — Jacques Godbout, «*Trouver l'ambition de changer notre passé en avenir*», *Le Devoir*, 17 juin.

ce qui l'a sans doute empêchée d'être une révolution politique. Bref, ce n'est pas parce qu'une faute est répandue qu'on ne l'a pas commise.

Comment Jacques Godbout, que personne ne peut soupçonner d'être «*créationniste*», peut-il ainsi s'engouffrer dans le mot «*basculer*» et expliquer le changement par le changement? Se pourrait-il que «*le bogue de l'an 2000*», c'est-à-dire «*l'accélérateur culturel*» qu'a été «*la création des réseaux sociaux*» se soit préparé lentement, que le monde nouveau ne se soit pas fait en dix ans, mais soit le résultat d'un lent processus de dégradation d'anciennes valeurs et d'apparition de nouvelles dont cette Révolution était bien fière, comme cette «*grande liberté que les individus ont acquise*» et qui devrait les amener «*à inventer une société à la mesure d'une nouvelle civilisation*»?

Autrement dit, se pourrait-il que ceci (les acquis de la Révolution qui ont mis fin «*à l'humiliation culturelle et économique des Canadiens français*») explique cela («*la culture du divertissement*»), que nous ayons connu plus ou moins le sort réservé aux nouveaux riches ou aux

nouveaux diplômés qu'aucun retard ne protège plus du progrès? En 1971, en pleine opération de rattrapage, Vadeboncoeur écrit: «*En retard, nous sommes peut-être en avance.*» Sa prophétie ne se sera pas réalisée.

La pensée affairée

D'où vient la technologie, qui serait cause de tous les maux du monde dans lequel nous avons bien pris notre place, sinon d'une pensée affairée à inventer la meilleure façon de faire ceci ou cela, le plus rapidement et au meilleur coût, sans se soucier du sens et de la valeur du monde ainsi construit?

On pourrait s'attendre à ce que le monde nouveau que souhaite Jacques Godbout soit un monde libéré de l'obsession économique, à laquelle est soumise la technologie. Un monde qui, pour avoir flairé l'abîme au bord duquel nous a menés une civilisation matérialiste, se détournera du monde fini, où tout se calcule et se mesure, ou plutôt le rattachera à ce que j'appelle l'exigence d'infini, à ce qui fait qu'un être se soucie de ce qui n'est pas lui et découvre qu'il est relié à tout ce qui est, à tout ce qui vit. Un monde mis en branle par des êtres qui rêvent d'un véritable changement, comme ceux qui avaient rêvé d'un Québec souverain et social-démocrate.

Or voici que Godbout déclare que «*Miron et Vadeboncoeur ne sont plus des références qui s'imposent*», qu'«*il faut plutôt espérer que sortent de l'ombre, ou des "start-ups", les Lévesque, Parizeau, Bourassa et Bouchard du XXI^e siècle*». De là à associer les hommes politiques à des entrepreneurs, il n'y a qu'un pas que la Révolution tran-

quille a déjà franchi au XX^e siècle. Comme avenir, on peut imaginer mieux.

L'écologie

Enfin, il est normal que, dans son bilan positif de la Révolution tranquille, Godbout ne dise rien de l'écologie qui n'occupait pas beaucoup les esprits, la grande question étant celle de l'identité et de l'éducation qui menait à la richesse. C'était l'époque où l'on préférerait taire tout ce qui nous rappelait notre héritage de la pauvreté: les champs, les forêts, les usines, les églises. Entendu à la revue *Liberté* dans les années 80: «*Un arbre n'a jamais rien appris à personne.*» Cette boutade n'était pas de Jacques Godbout, mais je reconnais bien l'esprit de cette époque qui est aussi la mienne, quand il qualifie d'anecdotique le fait de céder aux pétières le droit d'exproprier le sous-sol.

Considérer que défendre le territoire, consolider notre lien avec la nature, est anecdotique, n'est-ce pas nourrir cette dérive du virtuel et du numérique propres à «*L'hypercolonisation culturelle*» que lui-même dénonce? «*Pour transformer notre passé en avenir*», faut-il attendre une nouvelle «*élite ambitieuse*» qui reconduira la morale individualiste qui a si bien profité à la précédente, ne faudrait-il pas, au contraire, tout reprendre sur la base de cette idée simple: personne, ici et ailleurs, ne pourra se sauver seul? Car ce qui nous menace, ce n'est pas tant «*la mondialisation des marchés*» et la «*dissémination d'Internet*» que la perte du monde sensible qui peu à peu nous a éloignés de nous-mêmes et des autres. Ce n'est pas notre monde qui a basculé, c'est nous qui avons glissé hors du monde.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (recherche photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shielids (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel Daviel (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Duriac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précorêt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis), Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hemond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

BREXIT

SUITE DE LA PAGE 1

tion avec nos amis qui sont de l'autre côté de la Manche». Quant au président d'UKIP, Nigel Farage, qui a imposé le thème de l'immigration dans cette campagne, il a appelé à « voter avec son cœur ».

Toute la nuit du 23 au 24, les grandes agences de courtage de la City surveilleront les marchés dans la crainte d'un Brexit. C'est une pratique courante pour des événements politiques importants, dit l'économiste québécois Charles Saint-Arnaud de la banque Nomura, à Londres. « Mais cette fois, l'inquiétude est à son comble », dit-il. Au ministère des Finances, on passera aussi une nuit blanche. Plus tôt cette semaine, le chancelier George Osborne a refusé de confirmer l'information selon laquelle, dans l'éventualité d'un Brexit, son ministère pourrait suspendre vendredi matin les transactions à la Bourse de Londres. Il a cependant admis que le Trésor et la Banque d'Angleterre examinaient des plans d'urgence. La Banque centrale européenne se dit aussi prête « à toutes les éventualités » pour éviter la panique et préserver les liquidités.

Quelle abstention?

« C'est la participation qui décidera de tout », dit l'analyste John Springford du Center for European Reform. Tous les sondages ont montré que l'électorat favorable au Brexit était

le plus déterminé. Le défi des partisans du Remain consiste à « faire sortir » un électoral moins convaincu et souvent composé de jeunes. Si la participation ne dépassait pas les 66 %, comme lors de l'élection législative de 2015, la cause du Remain serait certainement en eaux troubles.

Étrangement, contrairement à une campagne électorale normale, ou au référendum écossais, Londres et ses environs ne sont pas couverts d'affiches comme c'est pourtant la tradition en Grande-Bretagne. La veille, l'audience télévisée du grand débat de Wembley qui a rassemblé 6000 participants n'a battu que de peu un match contre l'Espagne. « C'est peut-être le signe que ce référendum passionne plus les élites que le peuple. Du moins que ce n'est pas une affaire vitale », dit le politologue québécois Henry Milner, de passage à Londres.

« Si le meurtre sauvage de la députée travailliste Jo Cox a pu favoriser le Remain, dit Springford, plus la campagne progressait, plus le message du risque économique et du prix à payer pour un Brexit a été entendu. »

Cela n'a pas empêché le vote pour le Brexit de progresser constamment tout au long de la campagne. Selon le dernier sondage détaillé du Daily Telegraph, 40 % des électeurs croyaient que le Brexit favoriserait « une économie plus forte » alors que 45 % pensaient que le maintien dans l'Union européenne y serait plus favorable.

Si vendredi, une majorité se dessinait pour le Brexit, le premier ministre David Cameron a dit qu'il informerai aussitôt Bruxelles de son inten-

tion d'invoquer l'article 50 du traité de Lisbonne. L'article prévoit que, pendant une période de deux ans, le pays qui quitte l'Union peut négocier un nouveau traité.

La plupart des experts estiment que dans une telle éventualité, la position de David Cameron à la tête du gouvernement serait vite en péril. Suivrait la formation d'un comité de négociation dans lequel on devrait retrouver des porte-parole du Brexit.

L'Europe est-elle allée trop loin?

« Quel que soit le résultat, l'Union européenne n'en sortira pas indemne », dit John Springford. Il se pourrait en effet que, Brexit ou pas, l'Europe sorte transformée de ce référendum historique. C'est ce que laisse penser le très influent ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, qui a même exprimé ses sympathies avec les partisans du Brexit. L'intégration européenne est allée trop loin et l'Europe a perdu contact avec les Européens, a affirmé le numéro deux du gouvernement allemand. « Les Britanniques qui se sont montrés sceptiques à l'égard de l'Union européenne ont aussi dans une certaine mesure exprimé nos propres préoccupations, a-t-il poursuivi. [...] Les choses ne pourront plus continuer comme avant. »

À Londres, les partisans du Remain sont souvent tout aussi critiques de l'Union européenne que ceux du Leave. Dans sa dernière entrevue accordée au Telegraph, le premier ministre David Cameron a souligné en caractère gras qu'il interpréterait une victoire comme un mandat

lui permettant de négocier encore plus d'autonomie pour le Royaume-Uni à Bruxelles. « La réforme ne s'arrêtera pas vendredi », dit-il. Des paroles reprises par le ministre de l'Intérieur, Theresa May, qui affirme qu'il faudra limiter encore plus « les règles de la liberté de mouvement » entre les pays européens.

Pour le ministre britannique des Affaires étrangères, Philip Hammond, si le Remain l'emporte de justesse, l'Union européenne devra comprendre que les Britanniques lui demandent de faire preuve de « plus d'humilité » et d'« abandonner la rhétorique et les projets grandiloquents ».

Même Sa Majesté

Malgré son légendaire devoir de réserve, on a appris mercredi que même la reine pourrait être favorable au Brexit. C'est ce qu'affirme son biographe, Robert Lacey. Dans un dîner, dit-il, Sa Majesté aurait dit : « Donnez-moi trois raisons pour lesquelles nous devrions demeurer dans l'Union européenne. » Buckingham Palace n'a évidemment pas confirmé l'information, mais un informateur proche de la reine a déclaré au Telegraph qu'il s'agissait d'une question et non pas d'une affirmation. Nuance! Peu avant le référendum écossais, la reine avait aussi trouvé le moyen de se manifester en incitant ses sujets à « penser très sérieusement à leur avenir ». Il se pourrait qu'elle ait trouvé le moyen de le faire à nouveau...

Le Devoir



ARCHIVES LE DEVOIR

Pierre Lalonde, à la fin des années 1960.

LALONDE

SUITE DE LA PAGE 1

un pôle magnétique pour toute la jeunesse », raconte Sébastien Desrosiers, historien de l'art et passionné du patrimoine musical québécois.

« Quand on passait à Jeunesse d'aujourd'hui, on était sûr qu'on faisait un succès avec notre chanson », s'est souvenu Michel Louvain, en entrevue avec La Presse canadienne.

Jointe par Le Devoir, la grande dame de la chanson Shirley Thérèse se souvient que l'émission catalysait « ce qui était nouveau ». « Il y avait vraiment un engouement, dit celle qui a rencontré Lalonde pour la première fois sur le plateau de Jeunesse d'aujourd'hui. C'était une émission de télé, mais les gens pouvaient donner libre cours à leur passion, en studio ils pouvaient danser, ils pouvaient faire comme aux États-Unis et crier pour leurs vedettes. Ça a été une révolution de liberté. » Que Pierre Lalonde a en quelque sorte incarné.

Michel Louvain ainsi que l'agente de Lalonde, Ginette Achim, ont décrit l'homme comme étant un « gentleman ». Droit, souriant, « c'était un bon gars », rajoute Sébastien Desrosiers, aussi animateur de l'émission Mondo P.Q. sur les ondes de la radio communautaire montréalaise CIBL. Et, on

va se le dire, c'était un beau jeune homme, charismatique, et surtout professionnel. Ses modèles étaient bien propres, il aimait les crooners du type de Frank Sinatra et les vedettes pop américaines qu'il tentait d'émuler ici. »

Artiste né

Né le 20 janvier 1941, Pierre Lalonde commence sa carrière dès l'âge de quatre ans, lorsqu'il chante sur les ondes de CKAC, à l'émission Café-Concert Kraft. Son père était l'animateur et comédien Jean Lalonde.

« Son père, Jean, était déjà une grande vedette québécoise, raconte Shirley Thérèse. Pierre a pris sa relève, au fond. Le père n'a pas formé le fils, mais le fils est venu au monde avec le talent du père. Sans vraiment l'avouer, il lui a ouvert des portes. Même si c'était difficile d'être le fils d'une grande vedette comme lui. »

Après avoir étudié le théâtre aux États-Unis, Pierre Lalonde revient s'installer au Québec dans les années 1960. Sa carrière musicale commença véritablement en 1962 avec deux 45 tours, réunis l'année suivante sur le disque En d'autres mots... Le chanteur sera nommé découverte de l'année au Gala des artistes la même année.

N'en déplaise aux Winnipegois, où comme le chantaient Lalonde « les nuits sont longues », il sera un prolifique chanteur, qui fera paraître au

cours de sa carrière près de 20 albums, et plus d'une quarantaine de 45 tours. Porté par la vague yé-yé, le chanteur avait toutefois des racines musicales plus près du cabaret. « Et c'était mélangé avec l'impact indéniable des Beatles, analyse Sébastien Desrosiers. Son yé-yé est un yé-yé soft si on peut dire, c'est surtout concentré sur des adaptations, des reprises de hits internationaux pour le public québécois. »

Pierre Lalonde a fait trois disques en anglais, et a même animé une émission de télé aux États-Unis, le Peter Martin Show, avant de revenir au Québec. Dans les années 1970 et 1980, il continue sa carrière de chanteur, mais c'est au petit écran où il brille le plus. Il animera plusieurs émissions, dont Showbiz, Pierre, Jean jasant, Star d'un soir et le jeu-questionnaire Action réaction. Il a reçu la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale en 2011.

De ce passionné de golf, Shirley Thérèse se souviendra « des conversations d'adultes, entre êtres humains et pas entre artistes ». Elle le décrit aussi comme un homme de famille. « Quand il a eu ses enfants avec Claire [Lewis], je me souviens que pour lui c'était très important. » Pour la star, c'était un « nous » tout aussi important, mais plus personnel.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

HOCKEY

SUITE DE LA PAGE 1

missaire. « Nous savons qu'il y a à Québec plusieurs amateurs de hockey fervents et nous avons été impressionnés par le dossier qu'on nous a soumis. C'est pourquoi nous n'avons pas rejeté la candidature, nous l'avons repoussée. Peut-être [la reconsidérerons-nous] à un autre moment, selon les circonstances. » Aucune nouvelle expansion n'est toutefois pour l'heure envisagée.

Québecor persistera

Le président et chef de la direction de Québecor, Pierre Dion, a pour sa part exprimé sa détermination à poursuivre le travail. « Ramener les

Nordiques à Québec demeure une priorité pour nous, a-t-il dit. Nous continuerons à discuter et à entretenir des liens avec la LNH. » Puis, à l'intention des amateurs : « L'enjeu est trop important pour que nous baissions les bras. Nous aurons encore besoin de votre appui et de votre passion. Une étape a été franchie, mais ce n'est pas la fin. »

À Québec, le maire, Régis Labeaume, a fait savoir tôt en journée mercredi qu'il ne commentera pas dans l'immediat la décision de la LNH. Pressé de questions par les journalistes, il a dit que sa « priorité » était le bal de finissants de sa fille.

Par contre, l'opposition au conseil municipal ne s'est pas fait prier pour réagir. « C'est sûr que c'est une déception, a lancé

la conseillère Anne Guérette. Le maire de Québec alimente le rêve de la LNH depuis quelques années déjà et ça tarde à se concrétiser. Et pendant ce temps-là, on paie et on signe des chèques. »

Le copropriétaire et président du Canadien de Montréal, Geoff Molson, a de son côté fait valoir que le dossier de Québec était simplement « reporté » en raison d'un « contexte qui n'est pas favorable », donnant ainsi aux plus optimistes des raisons de continuer d'espérer.

Unanimité

Réunis dans la métropole du Nevada, les membres du Bureau des gouverneurs de la LNH ont donc voté à l'unanimité en faveur de l'admission de Las Vegas alors que 75 %

des appuis étaient requis. Le groupe mené par l'homme d'affaires Bill Foley versera 500 millions \$US pour obtenir le privilège d'accéder à la grande ligue.

Il s'agit d'une première expansion pour le circuit Bettman depuis 2000, quand les Blue Jackets de Columbus et le Wild du Minnesota avaient déboursé 80 millions chacun pour devenir les 29^e et 30^e équipes de la LNH.

C'est par ailleurs la première fois qu'une des quatre grandes ligues sportives professionnelles en Amérique du Nord choisit de s'aventurer du côté de Las Vegas, longtemps boudée en raison de son statut officieux de capitale du jeu. La tendance semble toutefois en voie de s'estomper alors que les Raiders d'Oakland, de la

Ligue nationale de football, ont menacé ces derniers temps d'y déménager s'ils n'obtiennent pas un nouveau stade dans leur ville d'appartenance.

Du flambant neuf

Mercredi, Gary Bettman a qualifié la ville de « destination mondiale, vibrante et en croissance. La ville jouit d'une réputation internationale, et le fait qu'elle met en vedette le divertissement, l'excitation et l'amusement d'une façon unique au monde nous est apparu comme une occasion à saisir ».

Le domicile de la nouvelle équipe, qui n'a pas encore de nom et qui fera ses débuts alors même que la LNH célébrera le 100^e anniversaire de sa création en 1917, sera le T-Mobile Arena, un amphithéâtre

puissant accueillant 17 500 spectateurs pour le hockey et situé dans le secteur Paradise, non loin du Strip qui a fait la renommée de Las Vegas. L'immeuble de 375 millions, construit entièrement avec des fonds privés, a été inauguré en avril dernier.

En plus du nouvel aréna, Foley a lancé, pour appuyer sa candidature, une campagne de dépôts en vue de l'achat d'abonnements saisonniers, et 14 000 personnes ont répondu à l'appel.

« Le rêve est devenu réalité », titrait mercredi le site Internet des promoteurs de la candidature de Vegas. À Québec aussi, mais cela y ressemble plutôt à un cauchemar.

Avec Isabelle Porter
Le Devoir

MASQUES

SUITE DE LA PAGE 1

mené à des milliers d'arrestations pendant le conflit étudiant de 2012. La Ville de Montréal, mise en cause dans cette affaire, n'a pas encore annoncé si elle allait en appeler du jugement. « On n'a pas besoin de se masquer ici. On a la liberté d'expression et on peut dire ce qu'on a à dire à moins de vouloir jouer contre le système et faire de la casse », a réagi le maire Denis Coderre, dans une mêlée de presse qui a eu lieu avant qu'il ait l'occasion de prendre connaissance du jugement.

Atteinte aux droits fondamentaux

Pour se prononcer, la Cour devait d'abord déterminer si les articles 3.2 et 2.1 du règle-

ment P-6, adoptés au sommet des manifestations étudiantes de 2012, portaient atteinte à des droits fondamentaux. Le cas échéant, il revenait à la Ville de démontrer que cette atteinte était justifiée.

À propos de l'interdiction de porter des masques, la juge a conclu que les effets bénéfiques de la disposition « ne peuvent l'emporter sur les effets préjudiciables aux libertés d'expression et de réunion pacifique qui s'exercent sur l'ensemble du domaine public ». Elle a ainsi relevé des « raisons parfaitement légitimes » pour lesquelles des citoyens pourraient se masquer le visage, par exemple pour circuler sur le domaine public à l'occasion de l'Halloween ou pour participer de façon anonyme au défilé de la Fierté gaie. Fait à noter, l'article 3.2 ne concernait pas seulement les personnes prenant

part à des manifestations, mais bien « quiconque participe ou est présent à une assemblée, un défilé ou un attroupement sur le domaine public d'avoir le visage couvert sans motif raisonnable ».

Ce dernier aspect a aussi intéressé la juge, qui souligne qu'il peut être difficile de faire valoir un motif raisonnable, d'autant que le contexte d'une manifestation est « généralement peu propice aux discussions avec un policier ».

Même si elle adhère à l'argumentaire du SPVM et estime qu'il est « évident » que le port de masque « accroît les risques de comportements violents ou inappropriés » compte tenu du sentiment d'impunité que l'anonymat peut procurer, la juge Masse est sans équivoque : l'article 3.2 est attentatoire parce qu'il a un « certain effet para-

lysant sur les libertés d'expression et de réunion pacifique ».

Pas d'itinéraire, sauf que...

La décision de la juge Masse à propos de l'article 2.1, qui concerne la divulgation d'un itinéraire, est plus ambiguë. Si elle a déclaré cette disposition inopérante, la magistrate a cependant limité la portée de sa décision, en ne l'appliquant qu'aux manifestations « instantanées ». Pour définir ces dernières, la juge a stipulé que leur tenue devait se décider « au moment même où elles se tiennent » et qu'elles devaient avoir « un caractère d'urgence » ou relever de la coïncidence.

« On a essayé de tracer une ligne qui sera difficile à respecter et qui va encourager l'arbitraire policier », a réagi Frédéric Bérard, professeur à la Faculté de droit de l'Université

de Montréal. « Même si vous mettez un événement sur Facebook, il y en a qui vont le voir, et il y en a d'autres qui vont y aller de manière spontanée », a-t-il ajouté, pour illustrer la difficulté d'interpréter le caractère spontané d'un rassemblement.

De l'avis de Julien Ville-neuve, cette décision témoigne de « l'incompréhension profonde au sein des autorités de la manière dont les manifestations fonctionnent ». « La juge a une conception très hiérarchique de l'action sociale : [selon elle], il y a des gens qui décident et des gens qui participent. Et les gens qui participent doivent se conformer », a-t-il déclaré. Dans les faits, les choses ne se passent pas toujours comme ça, a-t-il fait valoir. « Une manif, c'est un truc organique. Les gens à l'avant de la manifestation, en fonction de ce qu'ils voient, prennent des décisions sur l'endroit où la manifestation

devrait aller. » Aussi des citoyens se retrouvent-ils parfois dans une manifestation sans même s'en rendre compte, a-t-il souligné.

La décision de la juge Masse a par ailleurs confirmé un jugement de février 2015 de Randall Richmond, de la Cour municipale. Ce dernier avait déclaré que seuls les organisateurs d'une manifestation pouvaient être tenus responsables de la non-divulgation de l'itinéraire. De son côté, la juge Masse a statué que la participation à une manifestation illégale ne constituait pas une infraction pénale en soi, mais qu'elle devait être combinée à un refus de quitter les lieux après qu'un ordre à cet effet eut été donné par les autorités.

Avec Jeanne Corriveau et
Florence Sara G. Ferraris
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur
ledevoir.comsur Facebook
et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces
et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com